

Distribution de plus de 192.000 logements à travers le pays
**Le ministre de l'Habitat
donne le coup d'envoi depuis Djelfa**

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7222 - JEUDI 03 JUILLET 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Selon le FMI
**L'Algérie 2ème meilleure
croissance économique
dans la région Mena**

P04

**L'Algérie soutient toutes les démarches
réclamant justice pour les crimes coloniaux**

Mettre un terme à la politique du déni



Lire en page 03

P07

ORAN

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la drogue
Une caravane pour réveiller les consciences

Résidences universitaires

450 millions de DA pour des opérations de réhabilitation

Université Oran 2 «Mohamed Benahmed»

**L'extrême droite en Europe
au centre d'une conférence-débat**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Session du Comité exécutif de l'UIP

La délégation du Conseil de nation reçue par le président du Parlement hellénique



La délégation du Conseil de la nation participant à la 296e session du Comité exécutif de l'Union interparlementaire (UIP) a été reçue, mardi à Athènes (Grèce), par le président du Parlement hellénique, M. Nikitas Michail Kaklmanis, indique un communiqué de la chambre haute du Parlement. La rencontre, tenue au siège du Parlement hellénique, a constitué une opportunité pour échanger les vues sur "le rôle de l'UIP dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement à travers la coordination des efforts des Parlements nationaux et la consécration de la contribution des

parlementaires à la concrétisation des aspirations des peuples après 136 ans de sa création", précise la même source. Il a également été question de réaffirmer "le rôle de l'action parlementaire efficiente dans le renforcement de la coopération, de l'entente et du dialogue, d'autant que la rencontre a coïncidé avec la célébration de la Journée internationale du parlementarisme". La délégation est composée des deux membres du Conseil de la nation, M. Abderrahmane Guenchouba, membre du Comité exécutif de l'UIP et de M. Kamel Khelifati, membre de l'UIP", note le communiqué.

Dans le cadre de la transition numérique

Zerrouki souligne l'importance de la promotion du paiement électronique



Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid-Ali Zerrouki, a souligné, mardi à Aïn Temouchent, que la priorité de son département ministériel était la promotion du paiement électronique, dans le cadre de la transition numérique et de la nouvelle approche du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya, le ministre a souligné que "la priorité du secteur est de vulgariser le paiement électronique, à travers le lancement, mardi, de l'opération de paiement via QR Code, en plus des applications comme BaridiMob et de la carte de paiement Edahabia". M.

Zerrouki a précisé, dans une déclaration, que la promotion du paiement électronique "s'inscrit dans le cadre d'un tournant stratégique vers la transformation numérique, conformément à la vision du président de la République, qui vise à projeter l'Algérie vers un avenir prospère avec une économie comparable à celle des pays développés". Le ministre a également indiqué que son département œuvre à l'extension du réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB) à travers tout le territoire national, afin de réduire la pression sur les bureaux de poste, ajoutant que 300 nouveaux DAB seront déployés, dès la semaine prochaine.

Entreprises économiques du secteur de l'Industrie

Tenues de transmettre leurs données de production par voie électronique

Les entreprises économiques relevant du secteur de l'Industrie sont désormais tenues de fournir toutes les données relatives à leurs activités de production via une plateforme numérique, en vertu d'un arrêté interministériel publié dans le Journal officiel N° 41. Selon cet arrêté conjoint entre le ministère de l'Industrie et celui des Finances, daté du 26 avril dernier, "toutes les entreprises économiques de droit algérien, relevant du secteur de l'industrie, quelle que soit leur nature juridique exerçant une activité de production de biens, incluse dans la nomenclature des activités économiques soumises à inscription au registre du commerce, sont tenues de communiquer les données relatives à la production physique et aux intrants utilisés". Ces données doivent être transmises à

la direction de l'industrie de la wilaya où se trouve le siège social de l'entreprise, selon cet arrêté, précisant que ces informations doivent inclure un rapport semestriel sur l'activité de l'entreprise. A ce titre, les entreprises doivent s'enregistrer sur la plateforme numérique mise en place par le ministère de l'Industrie à cet effet, dans un délai maximal de trois mois à compter de leur inscription au registre du commerce. Quant aux entreprises déjà en activité, elles doivent s'enregistrer sur cette plateforme dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, selon la même source. Des sanctions sont prévues en cas de non remise des données ou de fourniture de données erronées, souligne l'arrêté.

Maintenance industrielle (Formation professionnelle)

14 nouvelles spécialités dès la prochaine rentrée

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El Mahdi Oualid a annoncé, mardi à Alger, la préparation de l'introduction de 14 nouvelles spécialités liées à la maintenance industrielle dans les programmes pédagogiques à partir de la prochaine rentrée de la formation professionnelle. Présidant un colloque de wilaya sur la formation dans le domaine de la maintenance, le ministre a précisé que "les préparatifs sont en cours pour introduire 14 nouvelles spécialités liées à la maintenance industrielle dans les programmes pédagogiques d'ici la prochaine rentrée de la formation professionnelle, sur un total de 40 spécialités qui seront progressivement intégrées". Soulignant que l'introduction de ces spécialités constitue "le fruit d'une collaboration" avec les partenaires économiques, le ministre a salué, par là même, les efforts des enseignants de la formation professionnelle qui ont contribué à

l'élaboration des programmes de ces spécialités, dans le cadre des démarches du secteur visant à "renforcer les offres de formation dans les domaines industriels", tout en veillant à "diversifier les formations proposées et à les adapter aux besoins de l'économie nationale". Il a, à ce titre, mis en avant le rôle du secteur de la formation professionnelle dans "l'accompagnement des efforts tendant à promouvoir l'investissement dans le pays, à travers la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée". Par ailleurs, M. Oualid a fait savoir que dès la prochaine rentrée de la formation professionnelle, sera lancé le "Référentiel national de formation et des compétences", qui contribuera, a-t-il dit, à "l'insertion professionnelle" et permettra au secteur de "répondre de manière précise aux exigences du marché de l'emploi", notamment en partenariat avec l'Agence nationale de l'emploi (ANEM).

Saihi reçoit la Déléguée nationale à la protection de l'enfance

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi a reçu, mardi à Alger, la Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Mme Meriem Cherfi, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre a été "une occasion importante pour réaffirmer l'engagement des deux parties à œuvrer ensemble à renforcer et à promouvoir la santé de l'enfant et à examiner les moyens de développer les mécanismes de coordination et de complémentarité entre les deux parties dans le but d'ancrer la culture de conscience sanitaire pour protéger les enfants et les immuniser contre les dangers potentiels pour la santé".

"La protection de la santé de l'enfant est une priorité majeure dans la politique de santé", a affirmé le ministre, soulignant "la grande importance accordée par le ministère à une alimentation saine et à la pratique d'une activité physique chez l'enfant, en ce sens qu'il s'agit de facteurs comptant parmi les principaux moyens de prévention de nombreuses maladies chroniques, à leur tête l'obésité". Pour sa part, Mme Cherfi a mis en exergue les efforts consentis par le secteur de la santé au profit de l'enfant, saluant "la place importante accordée à la santé de l'enfant dans les politiques publiques de santé.

LE CARREFOUR D'ALGERIE
LE JOURNAL DU CITOYEN

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80
Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefourdalgerie.dz
E-mail: lecarfourdoran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

L'Algérie soutient toutes les démarches réclamant justice pour les crimes coloniaux

Mettre un terme à la politique du déni

Par B.Habib

L'Algérie appelle à toutes les démarches réclamant la justice pour les crimes coloniaux perpétrés en Algérie ou ailleurs dans le monde. Poursuivre les auteurs, les punir et les reconnaissances sur des crimes commis par l'occupant est en effet le principal leitmotiv des autorités algériennes supérieures. L'un de ces crimes coloniaux concerne la torture pratiquée pendant la guerre d'Algérie sur les populations civiles algériennes et même françaises par l'armée coloniale. Identité anéantie, massacres, violations aux droits humains élémentaires interdiction ou restriction de la mobilité, disparitions ou déportations, utilisation de mines anti personnelles coloniales, essais nucléaires, destruction d'écoles de coran et de mosquées, prolifération d'églises... autant de crimes coloniaux barbares qui reflètent la nature de la stratégie de l'occupant afin de semer le chaos et le désarroi chez les populations en 132 ans d'occupation sauvage et de crimes génocidaires.

En un mot, les crimes français commis en Algérie pendant la colonisation sont restés telle une tache d'huile et pèsent lourdement aujourd'hui sur la conscience des autorités françaises. Ainsi, l'Algérie déploie tous les moyens juridiques légaux pour déjouer le déni à la pratique des crimes coloniaux longtemps orchestrés par les puissances coloniales du monde et en particulier par la France coloniale pendant la guerre d'Algérie. Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits, Laïd Rebiga, a affirmé, mardi, que l'Algérie soutenait toutes les démarches réclamant justice pour les crimes coloniaux, notamment ceux perpétrés par l'occupation française en Algérie, en vue de mettre un terme à la politique du déni et de l'impunité. Lors de l'ouver-

ture du colloque international intitulé: "Les crimes coloniaux dans l'histoire de l'humanité... des blessures de la mémoire collective à l'exigence de la justice historique", organisé par le ministère des Moudjahidine et des Ayants-droits, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre a déclaré que l'Algérie "a toujours soutenu et continue de soutenir toutes les nobles démarches réclamant justice pour les crimes coloniaux, en œuvrant avec force à mettre fin à la politique du déni et de l'impunité et à tenir les auteurs de ces crimes pour entièrement responsables des séquelles du colonialisme, de l'esclavage, du pillage des richesses, de l'atteinte aux identités et de la déformation des cultures". Il a rappelé, à ce propos, que "les crimes coloniaux atroces subis par l'Algérie et de nombreux peuples à travers le monde sont des crimes imprescriptibles conformément aux principes et chartes internationaux, et qui ne sauraient être jetés à l'oubli, mais doivent être reconnus".

Soulignant que l'Algérie "est une composante essentielle du tissu mondial, fidèle à la paix et à la sécurité, grâce à sa direction clairvoyante et à son peuple digne, et mobilisée en faveur des causes de libération", le ministre a affirmé que la Révolution algérienne a toujours été "une source d'inspiration pour les peuples opprimés". L'Algérie combat par la force des lois pour déjouer le déni et le désaveu des crimes coloniaux et les génocides contre les populations sans défense Ainsi, il a rappelé que l'Algérie "n'a jamais failli à son engagement en faveur des causes justes et des aspirations légitimes des peuples, à l'instar de celles des deux peuples frères, sahraoui et palestinien", évoquant, à ce titre, la souffrance des Palestiniens à Ghaza qui est devenue, a-t-il dit, "un cimetière des

principes juridiques fondamentaux sur lesquels repose le système international". "L'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, accorde aujourd'hui un intérêt particulier à la préservation de la mémoire, en tant que source de valeurs et de principes et vecteur essentiel de justice", a rappelé M. Rebiga.

"Dans cette conscience renouvelée, émerge une prise de conscience croissante des peuples, autrefois victimes de colonialisme, qui renouvellent aujourd'hui leur revendication pour un nouveau processus, non seulement pour tourner la page du passé, mais pour le réécrire sous l'angle de la victime, en jetant les bases d'une justice historique mettant fin à l'arrogance et renforçant la construction d'un avenir commun basé sur la dignité et le respect mutuel", a-t-il souligné. Concernant le colloque qui regroupe un panel d'enseignants, d'académiciens et d'experts nationaux et étrangers, M. Rebiga a précisé qu'il constituait "une opportunité pour approfondir le débat sur les crimes du colonialisme", ce qui représente "l'engagement moral, le devoir historique envers le présent et l'avenir et le cri de conscience contre l'oubli".

La cérémonie d'ouverture de ce colloque, organisé dans le cadre de la célébration du 63e anniversaire de la Fête de l'Indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale, s'est déroulée en présence du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, M. Zoheir Bouamama, ainsi que des personnalités nationales et de représentants de secteurs ministériels et d'institutions publiques, de la famille révolutionnaire et de la société civile.

Mobilisation générale

Boudjemaa présente le texte de loi devant les sénateurs

La Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial du Conseil de la nation a suivi, mardi, un exposé présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa sur le texte de loi relative à la mobilisation générale, indique un communiqué du Conseil. Lors de cette réunion présidée par M. Mohamed Rebah, président de la commission, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, M. Boudjemaa a affirmé que le texte de loi relative à la mobilisation générale tendait à "appuyer le cadre juridique nationale par de nouveaux mécanismes permettant à l'Etat de faire face à toute éventuelle menace", ajoutant que ce texte intervenait "dans un contexte marqué par des mutations géopolitiques accélérées aux niveaux ré-

gional et international exigeant d'adapter les législations nationales". Le ministre a, en outre, souligné que ce texte visait également à "organiser et à définir les missions et les responsabilités des différents organes de l'Etat, des institutions et des secteurs publics et privés" outre le "rôle de la société civile et des citoyens dans le cadre d'une mobilisation nationale et globale visant à préserver la stabilité du pays et à garantir sa sécurité". Il a ajouté, dans ce sens, que ce texte s'appuyait sur les dispositions de l'article 99 de la Constitution de 2020, qui confère au président de la République "la prérogative de décréter la mobilisation générale", tout en expliquant "les dispositions prévues par ce projet de loi". Pour sa part, le président de la commission a salué tant la forme que le fond du texte de loi, notamment en termes de procédures adoptées et d'objectifs escomptés, insistant sur

"l'importance de ce texte dans le contexte national actuel". Le même responsable a également mis en avant l'importance du texte de loi, soulignant "sa portée au regard des circonstances que vit l'Algérie dans son environnement régional et international". A cette occasion, il a appelé à "renforcer l'unité nationale, à consolider les liens entre les différentes composantes de la société et les institutions de l'Etat, et à renforcer davantage le lien unissant le peuple à son Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale". La commission des affaires juridiques s'attèle actuellement à "l'élaboration du rapport préliminaire relatif à ce texte, en vue de sa présentation devant les membres du Conseil de la nation lors de la séance plénière prévue mercredi, qui sera consacrée à la présentation et à l'examen du texte de loi", conclut la même source.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

L'épuration ethnique continue à Ghaza

Avrai dire, ce n'est pas l'acte de l'épuration qui nous ébahi, mais plutôt ces milliards de personnes qui regardent, ce qui se passe, en ne faisant rien, pour venir au secours à ce peuple subissant un génocide systématique, depuis pratiquement, vingt mois...y aurait-il donc une complicité morale de la part de toute l'humanité ? ou bien d'une importante part de l'humanité.. Un génocide, c'est la responsabilité de tout le monde, de tout un chacun de ces huit milliards composant l'ensemble des citoyens de la planète. Les arabes et les musulmans, pour des raisons de liens religieux ou raciaux, seraient plus responsables que les autres ! Alors, qu'en vérité les liens humains et la fraternité dans l'humanité devraient être plus forts et plus considérés. Le système mafieux mondial aurait tout fait afin que les citoyens du monde ne fassent aucune unité. Ce système qui gère la planète par une ONU et son Conseil de sécurité où tout marche par le moyen des tractations secrètes, du lobbying et le marchandage politique. Là où l'intérêt «égoïste» prime tout. Là où la charte de l'Onu, la déclaration universelle des droits de l'Homme, le droit international, ne sont que du bluff. Des trucs servant à leurrer les nigauds. Ce monde est géré par les sociétés multinationales (SMN) cumulant la plus inimaginable fortune dans le monde. Ces grandes entreprises aux tentacules mondiales seraient les plus grands pourvoyeurs de l'Entité sioniste, dans ces aventures criminelles perpétrés contre le peuple palestinien. L'Otan, la Banque mondiale, le FMI sont également les institutions les plus efficaces pour faire marcher aux pas cadencés, ces huit milliards de personnes. Les moyens utilisés sont deux et pas trois : la tromperie et la supercherie. Ensuite, si ces moyens ne s'avèrent plus efficaces, l'on a recours à la houlette et l'intimidation ...Le un dixième de la population du monde s'accapare injustement des neufs dixièmes de la fortune de ce même monde. Voilà pourquoi, le parcours génocidaire à Ghaza ne fait pas réagir les décideurs de système régissant le globe terrestre. Le «petit» peuple est sorti pour manifester dans les rues, notamment, en Occident en réaction à ce qui passe à Ghaza. Nous tenons à saluer et à rendre hommage à ces peuples humains, honnêtes et loyaux. Toutefois, nous tenons à rappeler que ces réactions n'auront que peu d'effets sur le cours des événements sur place.

Conseil de la Nation

Nasri reçoit l'ambassadeur de l'UE en Algérie

Le président du Conseil de la nation, a reçu l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, M. Diego Mellado Pascua, qui lui a rendu une visite de courtoisie, a indiqué un communiqué de la chambre haute du parlement. La rencontre a été "l'occasion d'échanger les vues sur plusieurs questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne l'activation des mécanismes du dialogue politique et la révision de l'Accord d'association signé entre les deux parties en 2005, ce qui permettra d'assurer un meilleur équilibre des acquis, en tenant compte des intérêts économiques vitaux de l'Algérie". Les deux parties ont également examiner les moyens de hisser les relations entre l'Algérie et l'UE à des niveaux plus coordonnés et efficaces". Dans ce contexte, M. Nasri a souligné l'importance de "donner un nouvel élan au partenariat algéro-européen, fondé sur le principe de l'égalité et du respect mutuel, et qui tient compte des transformations que connaît l'Algérie dans le cadre de la construction d'une économie diversifiée et moderne". Le président du Conseil a également mis en avant la nécessité de "mettre en place des mécanismes flexibles qui prennent en compte les spécificités des deux parties et permettent de surmonter certains déséquilibres apparus dans l'application des clauses de l'accord, de travailler à son élargissement à d'autres secteurs et domaines, et de favoriser la diversification des investissements européens en Algérie, à la faveur des avantages offerts par la nouvelle loi sur l'investissement", selon le communiqué.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

La CNAS renforce la numérisation de ses services

La Caisse nationale des assurances sociales poursuit sa modernisation et réaffirme son rôle central dans la politique sociale de l'État algérien. Invité ce lundi sur les ondes de la chaîne II de la radio nationale, Abdelhafidh Djeghri, directeur des prestations au sein de la CNAS, a livré un état des lieux des actions engagées par l'organisme et des défis qu'il entend relever. Avec 30 millions d'assurés et ayants droit, la CNAS gère aujourd'hui des dépenses colossales. En 2024, celles-ci ont atteint plus de 630 milliards de dinars, couvrant les remboursements de médicaments, les indemnités liées à la maladie, à la maternité, aux accidents de travail et autres risques sociaux. « L'Algérie est un État à caractère social et tous les textes en vigueur participent à consacrer ce principe », a souligné Abdelhafidh Djeghri, rappelant le rôle stratégique de la CNAS dans cette dynamique. Face à l'ampleur des services à fournir et à la masse de données à traiter, l'organisme a engagé depuis plusieurs années une transition numérique ambitieuse. « Grâce aux plateformes numériques et aux orientations des autorités, le citoyen bénéficie aujourd'hui de services facilités, qu'il s'agisse de l'acquisition de médicaments via la carte Chifa ou des déclarations à distance via la plateforme «El Hanaa», a expliqué Djeghri. Cette modernisation s'est notamment traduite par la mise en circulation de 17 millions de nouvelles cartes Chifa, plus sécurisées et mieux adaptées aux besoins des assurés, notamment les personnes atteintes de maladies chroniques. Désormais, les cartes peuvent même être actualisées directement en pharmacie, allégeant ainsi les démarches administratives. Toutefois, cette montée en puissance des prestations s'accompagne de la nécessité d'un contrôle renforcé. Djeghri a insisté sur la rigueur indispensable dans la gestion des fonds publics. « Ces dépenses importantes doivent être maîtrisées pour éviter les abus, qu'il s'agisse de l'usage excessif de médicaments ou des congés maladie injustifiés », a-t-il prévenu. La CNAS entend ainsi conjuguer protection sociale renforcée et rationalisation des dépenses, dans le respect du principe de solidarité nationale.

Bourse d'Alger

Introduction des obligations de l'ALC d'un montant de 3 milliards DA

Les obligations émises par la société Arab Leasing Corporation (ALC) ont été officiellement introduites mardi à la Bourse d'Alger, pour un montant global de 3 milliards DA, destinées exclusivement aux investisseurs professionnels. Cette opération a été autorisée après l'obtention du visa de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB). Elle porte sur l'émission de 300.000 obligations ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 10.000 DA, avec une maturité de cinq ans et un taux d'intérêt fixe annuel de 5,65%. La cérémonie de dépouillement des souscriptions à cet emprunt obligatoire a eu lieu le 2 juin dernier, avec la levée des fonds dès le 4 juin, tandis que la date butoir de l'échéance est fixée au 4 juin 2030. L'emprunt a été intégralement souscrit pour un montant total de 3 milliards DA, dont 2,15 milliards DA par des établissements bancaires et 850 millions DA par des investisseurs professionnels. A cette occasion, le Directeur général de la société, Abdelhakim Djebarni, a affirmé que cette émission obligatoire sur le marché secondaire de la bourse "constitue une étape clé dans notre stratégie de croissance, en consolidant notre solidité financière et en réaffirmant notre rôle dans le financement des entreprises algériennes". Cette opération illustre la volonté de la société de dynamiser le marché des valeurs mobilières en Algérie et de développer ses services en matière de financement, notamment en faveur des PME.

Selon le FMI

L'Algérie 2ème meilleure croissance économique dans la région Mena

Par Nadira FOUAD

L'Algérie est considérée comme étant la 2^e meilleure croissance économique dans la région Mena en 2024, selon le FMI. Il s'agit de la forte baisse de l'inflation qui est passée de 9,3 % en 2023 à 4 % en 2024 alors que le déficit budgétaire s'est considérablement creusé pour atteindre 13,9 % du PIB. Le FMI préconise une flexibilité du taux de change. Parmi ses recommandations après un constat de visu qu'il vient d'élaborer et rendu public. L'activité hors hydrocarbures est, en revanche, restée dynamique, avec une croissance de 4,2 %. La mission du FMI a estimé « urgent » de mettre en place un « ajustement budgétaire progressif » afin de renforcer la résilience budgétaire. La politique monétaire de l'Algérie doit rester « axée sur la stabilité des prix », a indiqué la mission qui préconise plus de flexibilité du taux de change dans le but de renforcer « la capacité de l'économie à absorber les chocs extérieurs, y compris ceux liés aux cours des hydrocarbures ». Dans ses recommandations à l'issue de sa visite en Algérie, la mission du Fonds monétaire international a jugé « essentielles » la consolidation des cadres institutionnels et la poursuite des réformes visant à renforcer la résilience budgétaire, à diversifier l'économie et à promouvoir l'investissement privé, et ce, afin d'aller vers une stimulation de la croissance pour la création des emplois à moyen terme. La mission du Fonds Monétaire International, qui a séjourné en Algérie du 16 au 30 juin dernier pour mener les consultations de 2025 avec les autorités algériennes au titre de l'Article IV, a dévoilé ses recommandations et perspectives jugées "positives" à l'issue de sa mission en Algérie, des perspectives de l'évolution de l'économie algérienne, malgré le recul de certains indicateurs clés. S'agissant des indicateurs macro-économiques, le chef de mission, Charalambos Tsangarides, a affirmé que l'activité économique a reculé, passant de 4,1 % en 2023 à 3,6 % en 2024, à cause principalement des baisses de production décidées par les pays de l'OPEP+ qui ont pesé sur le secteur des hydrocarbures, l'un des principaux moteurs de l'économie algérienne. Quant à une baisse de la production d'hydrocarbures et des prix du gaz, le solde courant est devenu déficitaire en 2024. Les réserves de change sont restées « conséquentes », à 67,8 milliards de dollars, l'équivalent de 14 mois d'importation. A cet effet le chef de mission Charalambos Tsangarides apporte dans ses conclusions par rapport à la situation économique-financière de l'Algérie qu'en 2024, le déficit budgétaire s'est considérablement creusé pour atteindre 13,9 % du PIB. Ce déficit est entraîné par la baisse des recettes d'hydrocarbures, la hausse des salaires et des dépenses d'investissement. Il devrait rester élevé en 2025 dit-il. Néanmoins, il a estimé que la politi-

que monétaire est restée « accommodante » au premier semestre de 2025. Le fonds monétaire. S'agissant des perspectives à court terme de l'économie algérienne, la mission du FMI estime qu'elles restent « globalement positives » malgré l'incertitude à l'échelle mondiale. Selon ses prévisions, ces perspectives, à moyen terme, s'amélioreraient à condition que les réformes de diversification de l'économie soient soutenues et que le Plan d'action du gouvernement ainsi que des réformes structurelles soient mises en œuvre. Le chef de la mission du FMI a salué plusieurs progrès et décisions des autorités algériennes, citant les efforts pour diversifier l'économie et améliorer le climat des affaires afin de stimuler l'investissement privé. La mission encourage la poursuite de ces réformes, mais déconseille l'application généralisée d'incitations fiscales afin d'éviter des pertes de recettes. Le chef de mission a affiché son optimisme par saluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la loi organique budgétaire de 2018, « qui devrait améliorer la transparence et renforcer la responsabilité dans l'exécution

budgétaire », et la création au sein du ministère des Finances d'une unité chargée de superviser les entreprises publiques. Dans ses conclusions, il a tenu à féliciter les autorités algériennes pour la poursuite de la mise en œuvre de la loi monétaire et bancaire de 2023, l'amélioration de la gestion de la liquidité et le renforcement des capacités en matière de prévision macroéconomique et d'analyse. La mission du FMI a estimé « urgent » de mettre en place un « ajustement budgétaire progressif » afin de renforcer la résilience budgétaire. La politique monétaire de l'Algérie doit rester axée sur la stabilité des prix, préconise le fonds et plus de flexibilité du taux de change dans le but de renforcer la capacité de l'économie à absorber les chocs extérieurs, y compris ceux liés aux cours des hydrocarbures. Toutefois, la mission a jugé essentielles la consolidation des cadres institutionnels et la poursuite des réformes visant à renforcer la résilience budgétaire, à diversifier l'économie et à promouvoir l'investissement privé, et ce, afin de stimuler la croissance et créer des emplois à moyen terme selon le FMI.

Energie

Inauguration du siège officiel de l'AFREC

Le siège officiel de la Commission africaine de l'énergie (AFREC), relevant de l'Union africaine (UA), a été inauguré, jeudi à Alger, lors d'une cérémonie présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab et de la commissaire à l'énergie et aux infrastructures de l'UA, Lerato Dorothy Mataboge. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Mme Karima Tafer, du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargé des Energies renouvelables, M. Noureddine Yassaâ, du PDG du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, du président exécutif de l'AFREC, Rachid Ali Abdallah, de hauts cadres des ministères de l'Energie et des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines ainsi que des responsables de l'AFREC à Alger. Dans son allocution à cette occasion, M. Arkab a exprimé "la fierté et l'honneur de l'Algérie d'abriter cette importante infras-

tructure continentale", soulignant que "cette réalisation s'inscrit dans le cadre de l'engagement historique et de principe de l'Algérie en faveur de l'action africaine commune, en vue de promouvoir les valeurs d'unité, de solidarité et d'intégration entre les pays du continent, et de contribuer efficacement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)". L'accueil par l'Algérie de ce siège "témoigne de la confiance dont elle jouit et de son rôle pionnier au niveau africain, traduisant ainsi son engagement constant à accompagner les efforts collectifs et à mettre en place un système énergétique intégré, équitable et flexible répondant aux défis actuels et aux échéances à venir", a affirmé le ministre. Cette Commission constituera "une plateforme africaine dynamique pour la coordination des politiques énergétiques, l'échange d'informations et d'expertises et le renforcement des capacités en matière d'énergie, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de planification énergétique durable", a-t-il ajouté.

Hydrocarbures

Accord-cadre entre ALNAFT et la société omanaise PETROGAS

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a signé, dimanche à Alger, un accord-cadre avec la société omanaise PETROGAS Exploration & Production L.L.C., portant sur l'exploration de nouvelles opportunités d'investissement dans le secteur des hydrocarbures en Algérie, a indiqué un communiqué de l'Agence. Cet accord vise notamment le développement de nouveaux gisements, ainsi que l'optimisation de la production des gisements existants, précise la même source. Selon ALNAFT, cette initiative s'inscrit dans sa stratégie de promotion des partenariats internationaux et de valorisation du potentiel énergétique national, en attirant des opérateurs étrangers expérimentés. La signature de cet accord illustre, selon l'Agence, l'attractivité du domaine minier algérien et la confiance renouvelée des compagnies internationales dans les perspectives du secteur des hydrocarbures en Algérie.

Distribution de plus de 192.000 logements à travers le pays

Le ministre de l’Habitat donne le coup d’envoi depuis Djelfa

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a procédé mardi à partir de Djelfa, au lancement d'une vaste opération de distribution de plus de 192.000 unités de logement, toutes formules confondues, à travers l'ensemble des wilayas du pays. Le ministre a donné le coup d'envoi de la distribution de 192.318 unités de logement de différentes formules à travers tout le territoire national, depuis la grande salle de conférences de l'Université Ziane-Achour de Djelfa, dans le cadre des festivités célébrant le 63e anniversaire de la fête de l'indépendance et de la jeunesse. Il a annoncé, à l'occasion, la pose de la 1ère pierre de réalisation de 162.736 unités de logement dans le cadre du programme 2025, en plus des préparatifs pour le lancement de la construction de 200.000 logements dans le cadre du programme AADL 3, dont toutes les études techniques ont été finalisées. M. Belaribi a, également, révélé la

création de 47 pôles urbains dans e 38 wilayas du pays sur une superficie globale de 34.000 hectares. Il a annoncé le lancement des chantiers de 16 nouveaux pôles urbains dans 16 wilayas, à savoir Djelfa, Blida, Oran, Mascara, Relizane, Chlef, Tispasa, Jijel, Tlemcen, Constantine, Skikda, Souk Ahras, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Boumerdes et Tissemsilt. Le ministre a souligné la distribution, entre 2020 et 2024, grâce à une "volonté politique forte et une dynamique gouvernementale intégrée", de 1,7 million d'unités de logement (toutes formules confondues) à travers l'ensemble des wilayas du pays. Il a qualifié cette opération de "réalisation sans précédent", avant de noter que le financement de la réalisation de ces logements a été assuré à 100% par le Trésor public. Il a rappelé, à cet effet, les engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant sur la réalisation de deux (2) millions d'unités de logements à travers le pays

durant la période 2025-2029. La mise en œuvre de ce programme "nécessite la conjugaison des efforts, car la transformation urbaine que connaîtra l'Algérie ne peut être dissociée de la vision nationale globale, ayant insufflé l'idée de création de nouveaux pôles urbains à travers le pays", a insisté M. Belaribi. Il s'agit là d'un "choix stratégique de l'Etat algérien, traduisant sa vision d'avenir pour consacrer un équilibre régional et accompagner les mutations démographiques", a-t-il précisé, en outre. Par ailleurs, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a procédé, à l'occasion de sa visite à Djelfa, au lancement du projet d'aménagement du pôle urbain "Bahrara", s'étendant sur une superficie de 734 hectares du chef lieu de wilaya et englobant 38.000 unités de logements. Il a également supervisé, en compagnie des autorités locales, la distribution d'un échantillon de décisions d'attribution de logements de différentes formules.

Exploitation des plages

Meddahi présente la loi devant la commission du Sénat

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Houria Meddahi, a présenté mardi devant la commission de la culture, de la communication, de la jeunesse et du tourisme du Conseil de la nation, un texte de loi modifiant et complétant la loi no 03-02, fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages, a indiqué un communiqué du Conseil. Cette réunion présidée par le président de la commission, Mohamed Boukerrou, s'est tenue en présence du vice-président du Conseil de la nation, chargé des affaires législatives et des relations avec le gouvernement et l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mourad Lekhal, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Kaouter Krikou, précise la même source. Lors de sa présentation des dispositions de ce texte, la ministre du tourisme a précisé que "parmi les amendements proposés, figure l'obligation d'élaborer un plan d'aménagement de chaque plage autorisée à la baignade comme outil

juridique de l'organisation de l'exploitation, en fixant minutieusement ses éléments, et en chargeant l'administration locale de son élaboration et sa validation par une décision du wali territorialement compétent, après l'approbation de la commission spécialisée de la wilaya". Ce plan prévoit "une bande de circulation libre et ouverte aux estivants le long de la plage autorisée à la baignade, avec l'obligation pour le bénéficiaire de la concession de la réserver dans l'espace attribué, fixé à 30% de la superficie de la plage", ajoute la ministre. Le texte contient des règles proposant "la simplification des procédures de validation de l'octroi de la concession en se contentant de l'accord du wali territorialement compétent, au lieu des procédures organisationnelles complexes, tout en exigeant des qualifications professionnelles aux opérateurs bénéficiaires de la concession dans le domaine de la gestion touristique, afin d'assurer plus de professionnalisme dans l'utilisation des plages et de préserver les

droits des bénéficiaires et des estivants, ainsi que le renforcement du professionnalisme dans l'exploitation des ressources touristiques naturelles". Dans son allocution, le président de la commission a affirmé que le texte de loi constituait "une étape essentielle dans le processus de concrétisation des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment pour donner au secteur du tourisme la place qu'il mérite, et œuvrer à son développement dans un cadre juridique clair et durable". Le texte qui revêt "un caractère stratégique, définit les principes devant régir l'exploitation des ressources et potentialités touristiques et vise à garantir leur utilisation de manière rationnelle répondant aux exigences de protection, encourageant l'investissement et renforçant l'attractivité touristique". Au terme de la présentation, les membres de la commission ont exprimé leurs préoccupations, posé leurs questions et fait part de leurs observations concernant le texte en question.

Prévention contre les drogues

Nécessité d’accompagner les jeunes et renforcer les programmes

Le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONL-CDT), Tarek Kour, a affirmé mardi à Annaba la nécessité d'accompagner les jeunes et de renforcer les programmes de prévention contre les drogues dans le cadre de la stratégie nationale globale de lutte contre ce fléau et ce, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Dans une déclaration à la presse en marge d'une rencontre tenue au stade colonel Chabou à l'occasion de la journée mondiale contre la drogue, le même responsable a inscrit l'initiative dans le cadre de la série des activités de l'ONL-CDT à travers les

wilayas du pays en vue d'élargir le cercle de la sensibilisation et se rapprocher davantage des jeunes en tant que maillon essentiel dans cette bataille sociétale. Il a révélé à ce propos que plus de 30.000 personnes ont pu se libérer de l'addiction aux drogues durant l'année 2024 à travers les diverses structures et que 7.000 autres personnes ont bénéficié de séance de sevrage au cours du premier trimestre de l'année en cours, estimant que cela reflète "l'accroissement de la prise de conscience sociale et la confiance des citoyens dans les dispositifs de traitement et de réinsertion". Le même cadre a considéré que "la bataille contre la drogue ne se limite pas au seul

aspect sécuritaire mais inclut des dimensions pédagogique, sensibilisatrice et thérapeutique requérant la conjugaison des efforts de tous, notamment la société civile, les établissements scolaires et les acteurs locaux". De son côté, la cheffe du service de lutte contre la toxicomanie à l'hôpital psychiatrique Aboubakr Errazi d'Annaba, Dr. Hanane Hassim, a souligné à l'APS l'importance de la coordination continue entre les organismes publics et la société civile pour consacrer la culture de prévention et renforcer les mécanismes de prise en charge de sorte à garantir la protection du tissu social et immuniser les jeunes contre les multiples formes de délinquance.

Achoura

Dimanche prochain chôme et payé

La journée du dimanche 10 Moharam 1447 de l'Hégire, correspondant au 6 juillet 2025, sera chômée et payée, indique ce mardi, un communiqué conjoint de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. «A l'occasion de la Journée d'Achoura et conformément à la loi 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, la journée du dimanche 10 Moharam 1447 de l'Hégire, correspondant au 06 juillet 2025, est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», précise le communiqué. Toutefois, «les institutions, administrations publiques, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posé», souligne la même source.

Union internationale des télécommunications (UIT)

L'Algérie gagne 15 places dans le classement

L'Algérie a gagné 15 places dans le classement de l'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication rendu public en juin dernier, occupant ainsi la 74e place mondiale, a indiqué, mardi, un communiqué du ministère de la Poste et des Télécommunications. Le classement souligne, dans sa plus récente édition parue, en juin 2025, que l'Algérie occupe la 74e place à l'échelle mondiale, gagnant ainsi 15 places par rapport à l'année dernière où elle occupait la 89e place. En se référant à la même évaluation et avec un total de 86,1 points, l'Algérie a dépassé la valeur moyenne mondiale de l'IDI, soit 78 points et la valeur moyenne pour la région arabe (77.6 points), ainsi que la valeur moyenne pour l'Afrique (56.1 points) de même que celle du groupe des pays à revenu intermédiaire supérieur (81.1 points). Le ministère a souligné que l'indice de développement des technologies de l'information et de la communication, établi par l'Union internationale des télécommunications (UIT) constitue "l'indice le plus important de mesure et d'évaluation du niveau de développement des TIC dans les pays du monde. Il se base sur une série de sous-indices dans le cadre de deux volets fondamentaux, à savoir le raccordement total (le taux de raccordement des foyers et des personnes à Internet), et le raccordement ciblé (qui concerne l'utilisation utile de l'internet dans les différents domaines et avec un coût raisonnable".

Lutte contre la Criminalité

Arrestation de deux femmes pour sorcellerie et charlatanisme à Zeralda

Les services de la Sûreté de wilaya d'Alger, représentés par la brigade de la police judiciaire de la Sûreté de la circonscription administrative de Zeralda ont procédé, la semaine écoulée, à l'arrestation de deux femmes qui pratiquaient la sorcellerie et le charlatanisme au niveau des quartiers de Zeralda, a indiqué, mardi, un communiqué des mêmes services de sécurité. L'opération a été menée suite à l'exploitation d'informations selon lesquelles «une femme s'adonnait, en compagnie de sa fille, à la pratique de la sorcellerie et du charlatanisme». Les investigations engagées se sont soldées par «l'arrestation des deux mises en causes en flagrant délit, ainsi que la saisie du matériel et des talismans utilisés dans la sorcellerie», précise le communiqué. «Les mises en cause ont été présentées devant le parquet territorialement compétent», a conclu le communiqué.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mostaganem

DAIRA DE SIDI ALI

COMMUNE DE TAZGAIT

NIF : N°: 098527299000125

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N° 04 /2025

La commune de Tazgait, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux articles 39,40,42 et 44 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et les articles 36,37,38 et 39 du loi N°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, pour la réalisation des travaux des projets suivants:

LOT 01 : Réhabilitation D'un CC N°29 Reliant CW 69 au Douar Sidi Abdelkader

LOT 02 : Aménagement Des Accès au Douar Gheraba (01^{ère} Tranche)

LOT 03 : Ouverture d'une Piste au Douar Ouled Sand sur 500 ML

LOT 04 : Aménagement d'un Chemin de Clémence Ouled Djelloul

LOT 05 : Ouverture Des Pistes au Douar Nehalla sur 1.7 km

Le Dossier d'appel d'offre est à retirer dès la parution du présent avis d'appel d'offres auprès de la commune de Tazgait (bureau d'équipement), et à tazgait centre, contre un paiement de 8.000,00 DA (tel : 045.45.41.03, Fax : 045.45.41.30).

Capacités Minimales exigées :

01-Capacités professionnelles :

a- Le certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité Activité principale : travaux publics, catégorie : Quatre (04) ou plus pour : LOT 01 et LOT 02

catégorie : Trois (03) ou plus pour: LOT 03, LOT 04 ET LOT 05.

02-Capacités techniques :

a- Un Ingénieur ou master ou technicien supérieur ou licencié en travaux public ou Génie Civil (V.O.A) .

b- Le soumissionnaire devra avoir réalisé au moins 01 projet de travaux routiers (projet similaire :

- Lot 01 et 02 (travaux à l'enrobé)

- Lot 03 (travaux de revêtement tri couche)

- Lot 04 et 05 (travaux d'ouverture des pistes)

- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°04/2025 et intitulé des projets.

1- Le dossier de candidature contient :

Une déclaration de candidature; le soumissionnaire atteste qu'il :

- N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et article 51 et 52 du loi N°23/12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;

- est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intérimaires des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien (mise à jour : CNAS CASNOS CACOBATH)

- est inscrit au registre de commerce en relation avec l'objet du marché (copie du RC);

- a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien (attestation de dépôt des comptes sociaux);

- détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie (carte fiscale);

- Une déclaration de probité ;

- Les statuts pour les sociétés ;

- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

- Tout document permettant d'évaluer les capacités du soumissionnaire :

a-Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification professionnelle « activité principale Travaux public.

b-Capacités financières: moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

c-Capacités techniques: moyens humains et matériels et références professionnelles.

2- L'offre technique contient :

- une déclaration à souscrire ;

- tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention « lu et accepté ».

3. L'offre financière contient :

- la lettre de soumission

- le bordereau des prix unitaires (BPU)

- le détail quantitatif et estimatif (DQE)

NB : Se référer à l'instruction aux soumissionnaires pour la liste détaillée des pièces exigées ;

La durée de préparation des offres est de huit (08) jours à compter à la première publication dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse.

Le soumissionnaire devra déposer son offre au niveau du Bureau D'équipement- commune de Tazgait avant 11h:00h heure limite de dépôt des offres, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou BOMOP.

L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu au siège de commune de Tazgait à 11h : 00mn, correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentées de 03 mois.

Le présent avis d'appel d'offres tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis .

LE PRÉSIDENT D'APC

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Mascara

Conservation des Forêts de Mascara

NIF : 099529019060611

AVIS DE CONSULTATION N°03/CFM /2025

La conservation des forêts de la Wilaya de Mascara, lance une consultation dans le cadre du programme 2025 pour la réalisation des travaux d'aménagement de pistes rurales sur un volume global de 22.5 km en 04 lots à travers les impacts et les communes de la Wilaya de Mascara, réparties comme suit :

Action	n° du Lot	Daira	Communes	lieu dit ou localité	Volume prévu (Km)
travaux d'aménagement de pistes rurales	04	Aouf	Gharrou	Douar Ouled Moussa	3.5
			Aouf	Douar Hamadouche	03
	06	Mohammadia	Mohammadia	Douar Ouled Malek	5.5
	08	El Bordj	Menaouer	Douar Ouled bendouba	03
		Ain Fares	Ain Fares	Douar Sedriouine	02
			Mamounia	Douar Tayaiba	1.5
	10	Oued Taria	Guerjoun	Douar Zouaneb-Bouaha	02
			Guerjoun	Douar Ouled Kebaili	02
Total					22,5

Les soumissionnaires titulaires du registre de commerce des travaux forestiers code (101-103) et/ou travaux publics code (109-209) avec certificat de qualification et de classification catégorie 01 et plus activité principale ou secondaire en travaux public intéressés par cette consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de la conservation des forêts de Mascara, sise à El-Moudjahide El - Motawafikhatir Ahmed Belmokhtar, Faubourg Sidi Mouafek - Mascara.

Pour que les soumissionnaires puissent participer à la consultation ils doivent déposer des attestations de bonne exécution ou des procès verbaux de réception définitifs signés par l'ordonnateur justifiés la réalisation d'un projet ou plus en travaux de piste forestières (ouverture et/ou aménagement de piste forestière) pistes agricoles ou rurales, chemins communaux ou chemins de wilaya

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière .

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans trois enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière » selon le cas, ces enveloppes sont mises dans une enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :

A Monsieur le Conservateur des Forêts de la Wilaya de Mascara
« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Avis de consultation N° 03 /CFM/2025

Les offres doivent être déposées en plis portés au secrétariat de la conservation des forêts de Mascara. La durée de préparation des offres est fixée au 21^{ème} jour à compter de la première publication du présent consultation, dans les quotidiens nationaux en langue arabe et étrangère ou le portail des marchés publics. Lorsque le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au le jour ouvrable suivant, et à la même heure.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 14h :00. L'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera en séance publique au dernier jour de la durée de préparation des offres à partir de 14h :00 au niveau du siège de la conservation des forêts de Mascara. Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance d'ouverture des plis. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à partir de la date du dernier jour de dépôt des offres.

Le Conservateur des Forêts

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N°2531009941 03.07.2025

FEDERATION ALGERIENNE DES DONNEURS DE

SANG Affiliée à la fédération internationale des

organisations des donneurs de sang



لجنة المتبرعين بالدم لولاية وهران

Comité des donneurs de sang de la wilaya d'Oran

نداء إلى ذوى القلوب الرحيمة

نداء نوجهه إليكم بصوت أهات وآلام المرضى المحتاجين إلى قطرة من دمكم، وخاصة إلى مرضى السرطان الذين يحتاجون خاصة إلى صفائح الدم البيضاء، تلك المادة الحيوية التي بفضلها نستطيع انقاذ حياة هؤلاء المرضى إن شاء الله وبفضله، فلا تبخلوا عليهم وكونوا كرماء فانتهم بالنسبة لهم الأمل في الحياة ومكافحة شبح مرض السرطان الذي لم تسلم منه حتى الأطفال البريئة التي لم تبرح منذ ولادتها المستشفيات للمعالجة.

وباسم الجمعية وجميع المرضى نقدم لكم جميع شكراتنا، ودعواتهم المستجابة لمساعدتكم وكرمكم اللذان رسما الفرحة والأمل على وجوههم وساعدتهم على التخلص من هذا المرض.

من يهمه الأمر الاتصال بالأرقام التالية: /0554321403 /0792906730 0772367115

ع/مكتب الجمعية

رئيسة الجمعية السيدة: سرير

Siège social : Pavillon Chalet N°08 – CHUO E-mail :

serir.soumaya@yahoo.com

Compte bancaire CPA agence Oran Soummam 041 418

249461

Fax : 041.45.51.74, tel : 0772367115/ 0554321403/0792906730

A l’occasion de la journée mondiale de lutte contre la drogue

Une caravane pour réveiller les consciences



Par A. Kader

La situation en matière de consommation des différentes drogues, va dans le sens d’une inquiétude sans précédent. C’est du moins ce qui revient dans les déclarations de certains professionnels de la santé, durant le lancement d’une caravane de sensibilisation, ce mardi à partir de l’EHU novembre 1954. A ce sujet, l’évaluation de la toxicomanie à Oran, a fait ressortir la prise en charge de 8758 addicts, dans 03 structures de désintoxication à l’EHS de Sidi El Chahmi, et 02 autres le CISA de la

polyclinique Akid Lotfi et celui de Yaghmoracen. Selon la situation familiale, on compte 2408 mariés soit 27,49%, 4647 célibataires 53,6 %. La répartition par rapport au sexe, a donné des chiffres de 6856 masculins soit 78,28 et 1902 soit 21,71 du total annoncé. Parmi ces addicts, on retrouve 413 âgés de moins de 15 ans. 3368 entre 16 et 25 ans soit 38,45% et les addicts âgés entre 26 et 35 sont au nombre de 3359 soit 38,35%. Les services sus cités, ont enregistré 1618 accros à la drogue, âgés de plus 35 ans. Le même bilan, rapporte que 1113 sont des étudiants, 3174 sont des tra-

vailleurs, et 4471 sont des chômeurs. Sur ce nombre d’accro, on compte 1059 consommateurs de cannabis, soit 12 %, 539 consommateurs de psychotropes soit 6,15%, 4471 sont des poly-toxicomanes soit 50%, 63 et 2725 autres. Les consultations externes ont atteint en 2024 le chiffre de 8544 et les hospitalisations 177 addicts. Pour le professeur Sandra Mouffok, «la situation et les chiffres sont en nette augmentation et que les addictions commencent de plus en plus tôt», et d’ajouter: «face à ce phénomène, il y a une prise de conscience chez les autorités».

Environnement

La ville n’est pas sale, elle est salie

Par YUCEF CHAIBI

La propreté de la ville est l’affaire de tous. Enfin "devrait être l’affaire de tous "serait plus proche de la réalité car visiblement certains continuent de ne pas comprendre que leurs gestes d’incivilités polluent l’environnement de tous. Et que cela a un coût pour notre commune. Tout au long de l’année, les agents communaux nettoient les rues, les bacs et les corbeilles, ramassent les déchets en tous genres... Un travail de longue haleine régulièrement mis à mal par l’incivisme de certains qui continuent de se moquer de l’environnement de tous en jetant n’importe quoi n’importe où. Ce sujet est très important pour les municipalités, car le niveau de propreté d’une ville impacte à la fois les habitants mais également les personnes de passage. Il paraît que le problème des débris et du désordre n’a pas de solution et se pose toujours dans la majorité des quartiers et cités. Ce phénomène est dû en premier lieu à l’incivisme et au laxisme de certains secteurs, mais aussi à l’incivisme total de la plupart des citoyens qui malgré la sensibilisation de la direction de l’environnement, des imams dans les prêches de vendredi, des médias, et autres, continuent de jeter leurs ordures partout à n’importe quelle heure et n’importe comment. Des trottoirs et parfois chaussées quat-

tés et occupés par les chantiers de construction, Oran n’échappe pas au phénomène des décharges sauvages à telle enseigne que c’est devenu un truisme que de l’affirmer tant les ordures et débris font partis du décor quotidien des Oranais, la responsabilité de cette situation est collective car la propreté des quartiers et cités est la mission de tout un chacun, comité de quartiers, habitants, service de nettoyage.... Sinon quel rôle ont ces derniers ? Devant les difficultés d’installation des syndicats et le désengagement des organismes publics de la gestion des ensembles immobiliers, livrés à eux-mêmes, les colocataires ne s’entendent plus sur l’organisa-

tion et l’entretien de leurs immeubles. Résultats, caves inondées ou jonchées de débris, les espaces extérieurs sont devenus de véritables dépotoirs, les ordures déposées à même le trottoir ou dans des bacs installés par les secteurs urbains, qui deviennent insalubres car non lavés". La propreté est la première image qu’une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. Une ville toujours plus agréable à vivre, telle est la mission à laquelle s’attachent quotidiennement les responsables locaux afin d’offrir aux habitants de la ville d’Oran et aux visiteurs une qualité de vie à la fois propre et soignée dans un environnement accueillant. La propreté d’une ville est l’affaire de tous.

Résidences universitaires

450 millions de DA pour des opérations de réhabilitation

Une enveloppe financière estimée à 450 millions de dinars a été allouée pour la réhabilitation des résidences universitaires dans la wilaya d’Oran, a indiqué, lundi, le wali d’Oran Samir Chibani. Intervenant lors des travaux de la deuxième session ordinaire de l’Assemblée populaire de wilaya APW, M. Chibani a souligné que la direction des équipements publics, en coordination avec les directions des œuvres universitaires, a identifié les besoins et les priorités concernant huit résidences universitaires. A ce jour, les travaux de 18 lots ont été achevés, tandis que 7 autres sont en cours dans les résidences universitaires «Haï El Badr», «30ème anniversaire de la Révolution» et «Boualem Mohamed (le volontaire)», alors que les travaux de 4 autres lots n’ont pas encore débuté. La majorité des travaux concernent l’étanchéité, la réhabilitation du réseau de lutte contre les incendies, la rénovation des sanitaires, de certaines ailes, des réfectoires, l’installation de compteurs d’eau et des interventions sur les réseaux électriques, a-t-on précisé.

Lauréats des cycles primaire et moyen d’El Meghaïer 38 élèves passent un séjour touristique à Oran

38 élèves lauréats des cycles primaire et moyen de la wilaya d’El Meghaïer ont bénéficié d’un séjour touristique à Oran. Cette initiative s’inscrit dans le cadre du programme de l’Office national du tourisme (ONAT) pour la saison estivale 2025, ont indiqué mardi les organisateurs. Initiée en coordination avec les directions locales du Tourisme et de l’Éducation, cette visite de cinq jours coïncide avec la Journée nationale du tourisme. Elle vise à récompenser les élèves pour leurs excellents résultats, tout en développant chez eux l’esprit du voyage et la culture touristique en milieu scolaire. Un programme riche et varié a été concocté pour les élèves, incluant des visites de plusieurs sites touristiques et culturels de la wilaya d’Oran. Selon les organisateurs, cette excursion vise également à promouvoir le tourisme intérieur et à faire découvrir aux enfants les richesses touristiques du pays. Les élèves bénéficiaires ont exprimé leur grande satisfaction. Ils ont salué cette initiative venue couronner une année scolaire studieuse et réussie, leur offrant l’occasion d’apprécier cette tournée dans la capitale de l’Ouest.

Université Oran 2 «Mohamed Benahmed» L’extrême droite en Europe au centre d’une conférence-débat

La montée de l’extrême droite en Europe, et en France en particulier, a été au centre d’une conférence-débat organisée lundi à Oran. Cette rencontre, initiée par les Unités de recherche «Sciences humaines pour les études philosophiques, sociales et humaines» et «Etat et société» de l’Université d’Oran 2 «Mohamed Benahmed», en collaboration avec le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), a réuni des spécialistes issus de plusieurs universités nationales. Ces derniers ont mis en lumière la montée de l’extrême droite en Europe et ses répercussions sur l’Afrique et le monde arabe. Le directeur de l’Unité de recherche «Etat et société», Dr Bousmaha Abdelkader, a souligné dans son intervention que les actes hostiles menés par l’extrême droite en Europe contre les arabes, les musulmans et les africains «ne sont pas des actions isolées de groupes désorganisés, mais relèvent d’un courant politique, économique et idéologique animé par la volonté d’accéder au pouvoir et d’imposer ses politiques ouvertement hostiles à plusieurs pays, dont l’Algérie». Il a ajouté que la vie politique européenne connaît, depuis une décennie, une «croissance continue» des partis d’extrême droite, «qui commencent à imposer leur agenda politique, souvent marqué par un racisme flagrant à l’égard des immigrés, notamment arabes et musulmans». Selon le conférencier, «l’université algérienne doit jouer pleinement son rôle pour comprendre ce phénomène politique et social en menant des études prospectives afin de savoir comment y faire face à l’avenir». Pour sa part, le directeur du CRASC, Amar Manaa, a rappelé que «le parti d’extrême droite Rassemblement national (anciennement Front national) est issu de l’Organisation armée secrète (OAS) et s’est approprié ses idées hostiles aux migrants, en particulier les Algériens, en œuvrant à leur expulsion par tous les moyens». Le professeur Djilali Mestari, du même centre, a quant à lui affirmé que l’extrême droite française «adopte une position rigide envers les identités culturelles, notamment algérienne. Elle s’oppose, en général, à l’immigration, surtout en provenance des pays arabes et musulmans, qu’elle considère comme une menace pour l’identité française et pour la laïcité. Elle tente également d’entraîner l’université et les milieux académiques dans la promotion de ces thèses racistes». De son côté, l’enseignante Fatma Kabour de l’Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l’information d’Alger a insisté sur la nécessité «d’impliquer la communauté algérienne établie en France et de renforcer le rôle des médias pour contrer les campagnes médiatiques extrémistes dirigées contre l’Algérie et dévoiler les mensonges véhiculés par les chaînes TV de l’extrême droite française».

Commémoration et développement à Tissemsilt

Un 5 Juillet sous le signe de l'unité et du progrès



A l'occasion du 63e anniversaire de l'indépendance et de la fête de la jeunesse, la wilaya de Tissemsilt a célébré, ce 1er juillet, un événement profondément symbolique en conjuguant hommage aux martyrs, solidarité sociale et développement durable. Sous le slogan porteur de sens « Notre Algérie... Héritage des martyrs et gloire des fidèles », les festivités officielles ont démarré dans une atmosphère empreinte de fierté nationale et d'optimisme. Le wali de Tissemsilt, M. Bouzaid Fethi, a présidé une visite d'inspection dans la commune chef-lieu, accompagné d'une importante délégation composée notamment du président de l'Assemblée populaire de wilaya, du directeur général de l'AADL, des représentants des corps sécuritaires et militaires, ainsi que de nombreuses figures locales de la société civile, du mouvement associatif et de la famille révolutionnaire. Dans le cadre de cette journée mémorable, l'accent a été mis sur l'une des priorités majeures des pouvoirs publics : le droit au logement décent pour tous. La cérémonie de distribution de 3.090 unités de logements de différentes formules, accompagnée de la remise de décisions d'aides à la construction rurale et d'actes de propriété pour des lots sociaux, a marqué une étape clé dans la politique d'équité territoriale et sociale. Dont 1.540 logements publics locatifs, dont 639 dédiés à l'éradication de l'habitat précaire, 80 logements promotionnels aidés et participatifs dans la commune de Khemisti, 1.250 aides à la construction rurale et 220 actes de propriété pour des lots sociaux. Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre de la vision du Président de la République, visant à garantir la dignité du citoyen à travers un accès équitable au logement. Dans la continuité de cet élan, la pose de la première pierre de plusieurs projets de grande envergure a eu lieu, notamment 1.400 logements publics locatifs au pôle urbain Souidani Boudjemaa (Boumengouche), 340 logements à Aïn Loura (Tissemsilt) et 180 logements promotionnels aidés à Sidi El Houari. Et d'autres projets répartis sur les communes de Bordj Emir Abdelkader, Sidi Slimane, Ouled Bessam, Laâyoune et Théniet El Had. Ces réalisations traduisent un engagement profond envers une croissance territoriale équilibrée, respectueuse des besoins des citoyens et fidèle aux valeurs de Novembre.

Abdenour M.

Saïda

Que font nos enseignants et nos enfants durant les vacances?

A Saïda, une forte majorité d'enseignants pas sent leur temps dans les marchés et les cafés alors que nos enfants ne savent pas vraiment quoi faire de leur temps, à l'exception de ceux, issus de parents aisés, qui partent au bord de la plage. En somme, ce n'est pas tout le monde qui ira en vacances. Pour ce qui est de l'enseignant qui ne part pas en vacances, ce dernier occupé à faire vivre sa famille, est obligé à se rabattre sur des activités parallèles, taxieur clandestin s'il possède une voiture personnelle ou donner des cours particuliers pour les enfants qui ne connaissent pas les vacances d'été. Ceux-là traînent au lit et passent ensuite leurs journées à jouer au football et fort heureusement, leurs cités sont dotées de terrains «Matico» alors que d'autres, les plus dégourdis, saisissent cette opportunité pour dénicher un job léger pour récolter des sous qui les dispenseront de la dépendance paternelle ou maternelle. Et devant tout ce méli-mélo, la grande absente demeure la piscine "Vidal" qui reste fermée pour des raisons inavouées. Allez, marchons dans l'ombre.

OULD OGBAN

Logements à Mostaganem

3.080 familles dignement logées

Par Charef Kassous

Dans son ascension remarquable, le développement à Mostaganem est aussi une tangibilité sociale qui se traduit par des actes. Des actes sociaux inscrits comme droit constitutionnel reconnu, le droit au logement. Un droit au logement existant dans différents dispositifs touchant toutes les catégories sociales. A Mostaganem, on a toujours œuvré pour satisfaire la demande. A ce titre, les programmes de logements pour le wali, Mr Ahmed Boudouh, c'est une vision liturgique. Ces programmes sont l'axe nodal du développement local car l'habitat, c'est l'expression de la prospérité sociale. Pour la sacrée symbolique du 63ème anniversaire de la fête de l'indépendance de l'Algérie, 3080 logements ont été distribués ce 1er juillet 2025. Cette cérémonie d'octroi de logements aux familles de la wilaya va au-delà de l'obtention d'un logis sinon elle exprime bien toute l'attention des autorités de la wilaya aspirant à un meilleur cadre de vie. Des logements cédés avec une fête à la clé et c'est à la salle Habib Hachelaf que 826 logements de type logements promotionnel aidé et 2254 d'aides à l'accès au logement rural. Cette cérémonie est alors la première dans le programme de célébration des festivités du 5 juillet



1962. Cette journée, en dehors de sa valeur mémorielle, a marqué un parcours réussi des autorités de la wilaya dans leur projection à loger les familles qui sont dans le besoin de vivre dignement dans une Algérie libre et indépendante. La joie des bénéficiaires au moment de la distribution a été indescriptible car ces derniers emblèmes nationaux expriment leur gratitude à leurs gouvernants et leurs remerciements à Allah pour être des citoyens algériens. Faut-il souligner que des efforts louables ont été déployés à Mostaganem, des efforts qui s'inscrivent sur la feuille de route d'une réforme sociale du président de

la République, Mr Abdelmadjid Tebboune. Le programme quinquennal de logement 2025-2029 qui prévoit la réalisation de 2 millions de logements sociaux est une conviction politique avérée. Aujourd'hui, à Mostaganem les événements se succèdent avec un bal incessant de ministres, et des inaugurations tous azimuts, Mostaganem a atteint des objectifs en développement qui l'envoie à un «rancking» appréciablement estimable. Cette occasion de la fête de l'indépendance et de la jeunesse dans sa 63ème édition sera toujours marquée par sa valeur historique sans vouloir dire que la prospérité en Algérie à un prix.

63ème anniversaire de l'Indépendance dans la wilaya de Tiaret

Distribution de 5.286 logements de différents types

Par L. Bouhala

Sous le slogan «Notre Algérie, héritage des martyrs et gloire des fidèles», le wali de la wilaya, en présence du président de l'Assemblée populaire de la wilaya, M.Oukel Belkhira, a donné, avant-hier, le coup d'envoi au lancement du programme de la célébration du 63ème anniversaire de l'Indépendance. Ont pris part à cette séance, le secrétaire général de la wilaya, M.Rabah Mourad Yezza, les autorités locales civiles et militaires, la famille révolutionnaire et les membres de l'Assemblée populaire de la wilaya. Supervision du lancement de la cérémonie de distribution de logements de différents ty-

pes a eu lieu dans la salle des délibérations de l'Assemblée populaire de la wilaya Tiaret. À cette occasion, 5 286 logements de différents types ont été distribués en présence des bénéficiaires, répartis comme suit: - 380 logements Publics locatifs - 340 L.P.A - 3 400 aides au de logement rural - 1.000 plans d'aide au lotissement social des Hauts Plateaux - 84 logements libres au profit de l'ENPI et 232 contrats de propriété foncière pour les bénéficiaires du lotissement social. Le wali a

également procédé à la pose de la première pierre pour la construction d'un institut de formation professionnelle de 1.000 places et 300 lits à Karmane. Le projet sera construit sur le terrain récupéré après la démolition de logements informels dans cette banlieue. Cela permettra de lancer la mise en œuvre de cet important projet, qui rapprochera l'établissement de formation des jeunes résidents des habitations de cet important pôle de type «AADL".

Exploité depuis plus de 30 ans ...

Le Wali de Tiaret met fin au phénomène du bidonville



Le Wali de la wilaya de Tiaret, M.Saïd Khalil, a déclaré que plus de 23 hectares de domaine public avaient été récupérés, après avoir été exploités illégalement pendant 30 ans, en violation flagrante des lois et règlements d'urbanisme. Cette zone récupérée représente un gain significatif qui sera intégré dans des projets de développement et de structuration au service des habitants de la province et renforçant son attractivité urbaine. Dans une déclaration à la presse à l'issue de l'opération de démolition des bidonvilles à Karman, le wali a fermement affirmé qu'«à partir d'aujourd'hui, aucun empiètement sur le domaine public ni aucune occupation illégale ne seront autorisés, quelles que soient les circonstances», soulignant que l'administration surveillera attentivement toute personne osant enfreindre la loi.

L. Bouhala

Ain Defla

Plus de 700.000 qx de production céréalière attendue

Une production céréalière prévisionnelle dépassant les 700.000 quintaux est attendue dans la wilaya d'Ain Defla pour la campagne 2024/2025 avec la réalisation d'un « bon rendement » au niveau de plusieurs communes, a-t-on appris mardi auprès de la direction des services agricoles (DSA). «Les prévisions de la production des céréales prévue à Ain Defla avoisinent ou dépassent les 720.000 quintaux avec un rendement moyen de 21 quintaux à l'hectare, au terme de la campagne moisson-battage 2024/2025 entamée le 12 juin dernier », a déclaré à l'APS, le directeur local des services agricoles, Salim Houmri. Les prévisions de la production dépassent les 600.000 quintaux pour le blé dur, avoisinent les 48.000 quintaux pour le

blé tendre et 62.000 qx pour l'orge, a précisé M. Houmri, soulignant qu'une superficie de plus de 33.000 ha est concernée par la moisson. Il a indiqué aussi que les services de la DSA prévoient un rendement pouvant atteindre 50 quintaux à l'hectare sur une superficie de 9.000 ha, laquelle a bénéficié d'une irrigation complète durant toute la saison, notamment au niveau des exploitations agricoles. Pour les légumes secs, une production prévisionnelle de 6.700 quintaux, dont 1.000 qx de lentilles et 5.700 qx de pois chiche est attendue par les services agricoles, a ajouté le directeur. A rappeler que la superficie emblavée à Ain Defla est de 74.800 hectares, dont 56.000 ha destinés à la culture du blé dur, 2.000 ha au blé tendre et 3.300 ha à l'avoine, tandis que

13.500 ha ont été réservés à l'orge. Les services agricoles de la wilaya s'attellent à collecter près de 600.000 quintaux, soit 84% de la production prévue, relève la DSA, qui souligne que jusqu'au 30 juin (hier), plus de 20.000 ha ont été moissonnés et plus de 300.000 qx de la production collectée. Concernant le stockage des céréales, la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) dispose actuellement de 28 points de stockage répartis sur 12 communes, assurant une capacité de 546.000 quintaux, a-t-on indiqué auprès de la DSA. Les mêmes services ont également affirmé que les capacités de stockage de la wilaya vont être renforcés à la faveur de la réception des projets des centres de stockage en cours de réalisation.

Constantine

Session de formation sur la «Gestion des documents et des archives des instances judiciaires»

Une session de formation spécialisée consacrée à la « Gestion des documents et des archives des instances judiciaires à l'ère de la transformation numérique » a été ouverte lundi au Centre régional des archives judiciaires de Constantine, avec la participation de 35 cadres archivistes issus de 15 wilayas de l'Est du pays. A cette occasion, le Directeur général des Archives nationales, M. Mohamed Bounâama, dont le discours a été lu en son nom par le Directeur de l'inspection auprès de la Direction générale des Archives nationales, M. Sami Othmani Merabout, a souligné que «les défis auxquels font face les institutions judiciaires ne se limitent plus à une gestion traditionnelle des affaires, mais relèvent désormais de leur capacité à administrer le savoir, à gérer efficacement les documents et les pièces judiciaires, selon des méthodologies modernes garantissant la sécurité de l'information, sa traçabilité et sa conservation, en conformité avec les impératifs juridiques et les exigences de la numérisation». Il a ajouté que cette initiative vise à «permettre aux participants de maîtriser les outils numériques modernes en matière de gestion documentaire et archivistique, et à se familiariser avec les meilleures pratiques en matière de numérisation, à travers

des ateliers pratiques et des conférences animées par des experts du Centre national des archives ». Pour sa part, la Directrice du Centre régional des archives judiciaires de Constantine, Mme Fatiha Mekkas, a précisé que cette rencontre, organisée en coordination avec la Direction générale des Archives nationales dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action commun entre le ministère de la Justice et ladite direction, «s'inscrit dans un contexte national marqué par une accélération notable de la cadence de la numérisation au sein des services publics, notamment dans le secteur de la justice, désormais appelé plus que jamais à renforcer les compétences de son personnel pour accompagner les mutations technologiques en cours ». Elle a également affirmé que « l'archive judiciaire constitue la mémoire vive des institutions de justice, et que sa préservation et sa sécurisation représentent un enjeu stratégique en matière de transparence, de sauvegarde des droits et d'accélération du traitement des dossiers judiciaires ». Cette session de formation abordera en outre le cadre juridique et réglementaire relatif aux archives judiciaires, les défis techniques liés à la protection des données et à la gestion électronique des dossiers, tout en favorisant l'échange

d'expériences entre les différentes wilayas participantes, a-t-on indiqué. De nombreux participants ont salué cette initiative, la qualifiant de «démarche concrète visant à renforcer la coordination entre les divers acteurs du secteur judiciaire, et à unifier les visions autour de l'importance de l'archivage numérique comme levier pour assurer la continuité du service public et faciliter l'accès sécurisé et efficient à l'information judiciaire ». Ils ont également mis en avant le fait que la généralisation de telles formations à l'échelle nationale contribuerait à «bâtir un système judiciaire moderne, en mesure de répondre efficacement aux exigences des citoyens et de l'Etat».

Prévention contre la drogues et les psychotropes

Lancement à M'sila de la 2ème édition du projet «Chevaliers du défi»

La deuxième édition du projet "Chevaliers du défi" de prévention contre la drogues et les psychotropes a été lancée jeudi à M'sila, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la lutte la drogue (26 juin). Le président de l'organisation Likaâ Chabab El-Djazaïr (rencontre des jeunes d'Algérie), Abdelmalek Benlaouar, a mis l'accent à l'occasion sur l'importance de "la formation des jeunes à l'animation des campagnes de sensibilisation contre les drogues et les psychotropes", appelant les acteurs de la société civile à "adhérer à cette démarche et à accompagner les jeunes toxicomanes en vue de les réinsérer socialement". De son côté, Nadjah Makhoulouf, enseignant de sociologie à l'université " Mohamed Boudiaf" de M'sila a affirmé la nécessaire implication de tous les acteurs pour affronter ce phénomène et obtenir les résultats voulus.

Chouf Lekdad (Sétif)

Lancement des travaux d'un nouveau pôle urbain

La réalisation d'un nouveau pôle urbain à Chouf Lekdad, à la sortie ouest de Sétif, appelé à accueillir de nombreux projets de logements, toutes formules confondues, ainsi que plusieurs équipements publics, a été lancée, mardi, afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans la région. Ce pôle urbain couvrant une superficie de 735,7 hectares, verra naître des ensembles résidentiels, différentes structures et des équipements publics, dont plus de 40.000 logements entre collectifs et individuels, ce qui permettra d'alléger la pression sur l'ancien tissu urbain et d'améliorer les conditions de vie des citoyens, selon les explications fournies au wali de Sétif, Mustapha Limani, qui a présidé, sur site, le lancement des travaux de 100 logements publics locatifs dans le cadre du programme de célébration du 63ème anniversaire de la fête de l'indépendance et de la jeunesse. L'aménagement de ce nouveau pôle urbain s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens, à travers la création de cités intégrées, selon les services de la wilaya qui ont ajouté que ce pôle sera « un modèle urbain respectueux des normes du développement urbain durable » et sera d'un « apport certain au tissu urbain en adéquation avec les aspirations de la population ». Le chef de l'exécutif local a posé la première pierre symbolique de 100 logements publics locatifs en tant qu'échantillon d'un quota total de 3.000 logements du même type attribués à la wilaya, outre le lancement d'un projet de construction de 4.000 logements de la formule location-vente. La célébration du 63ème anniversaire de la fête de l'indépendance et fête de la jeunesse a également été marquée par la pose de la première pierre d'une école primaire de 23 classes, sur le même site, ainsi que par le coup d'envoi de travaux d'aménagement des réseaux routiers primaire et secondaire.

Bordj Bou Arreridj

Création de plus de 14.000 emplois au 1er semestre 2025

Au total, 14.174 postes d'emploi ont été créés au cours du premier semestre de l'année en cours 2025 dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, a-t-on appris mardi auprès des services de la wilaya. Pas moins de 12.521 emplois ont été ainsi générés par recrutement direct et 1.653 emplois par la création d'entreprises, selon la même source qui a indiqué que ces emplois traduisent les efforts des autorités locales pour la mise en œuvre de la stratégie des autorités supérieures du pays dans le domaine de la lutte contre le chômage, la facilitation des mesures d'installation et d'accompagnement des investisseurs par l'offre d'une main d'œuvre qualifiée de sorte à consolider la place de la wilaya sur les plans économique et social. L'indicateur de l'emploi dans la wilaya a enregistré une augmentation de 4.619 postes d'emploi soit 48 % comparativement à la même période de 2024, selon la même source qui a souligné prévoir d'atteindre la création de 30.000 emplois à la fin de cette année. Selon les services de la wilaya, 3.694 des emplois créés ont été réservés à des bénéficiaires de la prime de chômage, tandis que 14.960 bénéficiaires de cette prime sans qualification ont été dirigés vers les centres de formation professionnelle pour recevoir des formations adaptés aux besoins du marché local de l'emploi, a-t-on indiqué. Les autorités locales œuvrent à promouvoir l'investissement et améliorer le climat des affaires en vue d'attirer des projets d'investissement à travers, notamment l'aménagement du foncier industriel et le raccordement des grandes zones industrielles aux divers réseaux en application des orientations des autorités supérieures du pays et afin de contribuer à la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à créer 450.000 nouveaux postes d'emploi d'ici fin 2029.

El Tarf

Journée d'étude sur «La transition numérique dans le secteur de la justice et les défis de l'IA»

« La transition numérique dans le secteur de la justice et les défis de l'intelligence artificielle » ont constitué, dimanche à El Tarf, le thème d'une journée d'étude à l'initiative de la Cour de justice de la wilaya. Les participants à cette rencontre tenue au siège de la Cour ont souligné que la transition numérique dans le secteur de la justice constitue «un levier essentiel pour améliorer le service public et le rapprocher davantage du citoyen». Dans son intervention intitulée «la transition numérique du secteur de la justice en Algérie, réalités et défis», le directeur de la prospective et de l'organisation à la direction générale de la modernisation de la justice du ministère de la Justice, Mustapha Moudjadj, a considéré qu'«il faut utiliser l'intelligence artificielle comme outil d'aide à l'amélioration de la performance judiciaire sans pour autant le substituer à la ressource humaine», mettant l'accent sur la dimension humaine du secteur de la justice.

**Vaste coup de filet antidrogue à Sidi Bel Abbès
Cocaïne, psychotropes et argent saisis**

La police de Sidi Bel Abbès a porté un coup significatif au trafic de drogue local, avec la saisie de quantités importantes de cocaïne, de psychotropes et une somme d'argent considérable. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts continus des forces de l'ordre pour endiguer la criminalité sous toutes ses formes, en particulier le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Au cours du mois de juin, les agents de la 5ème Sûreté Urbaine ont traité plus de 10 affaires distinctes liées à la possession de drogues. Ces enquêtes ont ciblé aussi bien le cannabis traité que les comprimés hallucinogènes, des substances qui continuent de représenter une menace pour la santé publique et la sécurité. Ces opérations fructueuses ont abouti à l'arrestation de 9 individus impliqués dans ces réseaux. Les saisies sont éloquentes avec 130 comprimés hallucinogènes de diverses natures qui ont été retirés de la circulation, ainsi que près de 10 grammes de cocaïne, une drogue dure particulièrement dangereuse. Par ailleurs, près de 100 grammes de cannabis traité ont également été confisqués. Mais l'impact de ce coup de filet ne s'arrête pas là. Les forces de police ont également mis la main sur une somme d'argent substantielle, dépassant les 31 millions de centimes. Ce montant, considéré comme le produit direct de la vente de ces substances illicites, souligne l'aspect financier lucratif de ce trafic et l'importance de s'attaquer à ses racines économiques. Cette série d'interventions démontre la détermination des services de sécurité de Sidi Bel Abbès à lutter sans relâche contre le fléau de la drogue, protégeant ainsi la population des méfaits de ces "poisons". La police appelle les citoyens à continuer de collaborer en signalant toute activité suspecte, contribuant ainsi à l'éradication de ce phénomène.

A l'occasion du 05 juillet

Remise de 3710 clés de logements

Par MOHAMED Nouar

En l'honneur du 63ème anniversaire de l'Indépendance nationale, la wilaya de Sidi Bel Abbès a été le théâtre, mardi, d'une cérémonie significative marquant une étape cruciale dans la concrétisation de sa politique de logement social et d'aide à l'habitat. Présidée par le premier magistrat de la wilaya et le représentant du Ministre de l'Habitat, du P/APW, de la famille révolutionnaire et des représentants de la société civile, la salle de conférence du cabinet de la wilaya a accueilli la remise des clés de 910 logements de divers types, ainsi que l'attribution de 2 800 décisions d'aides financières destinées à soutenir l'accès au logement pour les citoyens. La distribution des 910 logements s'est articulée autour de plusieurs axes, reflétant une approche diversifiée et inclusive. Au total, 190 logements sociaux locatifs ont été attribués à travers les communes de Mostafa Ben Brahim, Lamatar, Moulay Slissen, Merine, Ben Achiba Chilia, Tessala et Sidi Brahim, offrant un accès à un habitat décent pour les ménages les plus modestes. Parallèlement, 720 logements de type promotionnel aidé (LPA) ont été remis dans les communes de Sidi Bel Abbès, Belarbi, Zerouala, Sidi Brahim, Sidi Lahcen, Ben Badis, Telagh et Ras El Ma. Ces réalisations sont le fruit d'une collaboration entre l'Agence de Gestion et d'Organisation Urbaine, qui a supervisé la construction de 345 logements LPA, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) pour 345 autres unités LPA, et deux promoteurs privés ayant également contribué à cet effort. Au-delà des attributions de logements neufs, la cérémonie a également mis en lumière l'engagement des autorités envers l'amélioration de l'habitat existant et le développement des zones rurales. Pas



moins de 2 500 décisions d'aides financières ont été allouées à l'habitat rural, couvrant 33 communes, témoignant d'une volonté de soutenir l'autoconstruction et la réhabilitation dans ces régions. De surcroît, 300 aides financières supplémentaires ont été spécifiquement destinées aux lotissements sociaux des Hauts Plateaux, réparties sur neuf communes, reconnaissant les spécificités et les besoins de ces territoires. Cette opération s'inscrit dans une dynamique positive pour la wilaya de Sidi Bel Abbès, qui a déjà distribué un quota substantiel de 27 479 logements et aides financières pour l'habitat rural depuis 2020, soulignant l'ampleur des efforts consentis par l'État pour résorber la crise du logement. Le premier responsable de l'exécutif Kamel Hadji a également profité de cette occasion pour dévoiler les futurs projets qui viendront renforcer cette impulsion. Il a annoncé la pose de la première pierre de quatre nouveaux projets LPA totalisant 173 logements répartis sur deux communes, ainsi que le relancement de 721 logements LPA

1 qui étaient à l'arrêt dans la commune de Sidi Bel Abbès. Des projets spécifiques sont également en cours de lancement ou de construction, incluant 452 logements LPA 2 à Tilmouni pour les fonctionnaires de la Sûreté Nationale, 302 logements LPA 2 dans la même commune pour le personnel de la Protection Civile, et 262 logements LPA 2 en construction à Sidi Bel Abbès. En outre, le même responsable a annoncé le lancement, au cours du premier semestre de l'année, de la construction de 3 000 logements sociaux locatifs et de 1 132 logements tous types confondus depuis le début de l'année. Ces chiffres témoignent d'une feuille de route ambitieuse visant à répondre de manière proactive aux besoins croissants en logement de la population de la wilaya. Ces initiatives réaffirment l'engagement ferme des pouvoirs publics à garantir un droit fondamental au logement décent pour tous les citoyens algériens, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement harmonieux du territoire.

Lutte Contre les Feux de Forêts

Une avancée stratégique à Sidi Bel Abbès

La journée du 1er juillet 2025 marque une étape significative dans la préparation de l'Algérie face à la menace récurrente des feux de forêts. Dans le cadre de la stratégie nationale de la Direction Générale de la Protection Civile visant à la préservation du patrimoine forestier pour la saison estivale 2025, le Colonel Kassoum Abdel Fattah, Directeur de la Protection Civile de la wilaya de Sidi Bel Abbès, a officiellement inauguré le Détachement Régional d'Intervention en Feux de Forêts (DRIFF). Cette cérémonie s'est tenue au sein de l'unité principale de la Protection Civile de Sidi Bel Abbès, soulignant l'importance stratégique de cette initiative. L'établissement de ce détachement régional illustre une approche proactive et coordonnée face aux défis environnementaux. Le DRIFF est un consortium opérationnel regroupant les ressources et les expertises de sept wilayas de l'ouest algérien : Sidi Bel Abbès, en tant que wilaya hôte, ainsi que Mascara, Saïda, Aïn Témouchent, Tlemcen, Oran et El Bayadh. Cette mutualisation des moyens témoigne d'une prise de conscience aiguë de la nécessité d'une réponse collective face à des



phénomènes qui ne connaissent pas de frontières administratives. La cohésion de ces entités régionales renforce significativement la capacité opérationnelle globale et l'efficacité des interventions. Le déta-

chement est constitué de trente-cinq (35) agents et officiers d'intervention de divers grades, formant une équipe multidisciplinaire prête à être déployée rapidement. L'équipement logistique est tout aussi

robuste, avec neuf (09) camions de pompiers de différentes tailles, conçus pour opérer dans des environnements variés et complexes. Basé de manière permanente au siège de l'unité principale de la Protection Civile de Sidi Bel Abbès pour toute la durée de la saison estivale, ce détachement bénéficie d'une localisation centrale qui lui permettra d'assurer un appui spécialisé et rapide aux colonnes mobiles des wilayas de la région ouest. Son rôle dépasse la simple intervention : il s'agit d'un renforcement des capacités existantes, d'un apport en soutien logistique et humain crucial pour optimiser la réactivité et l'efficacité face aux incendies. Cette installation témoigne de la volonté des autorités de la Protection Civile d'anticiper et de maîtriser les risques, protégeant ainsi un patrimoine forestier vital pour l'écosystème et l'économie locale. L'activation de ce Détachement Régional d'Intervention marque un jalon essentiel dans la politique de gestion des risques naturels de l'Algérie, illustrant une démarche intelligente et collaborative pour la sauvegarde de ses ressources naturelles face aux défis climatiques.

La direction d'Hyproc l'a (enfin) annoncé Hedjioui, nouveau président du MCO

Par Rachid B.

Ce qui était dans l'air depuis déjà un bout de temps et connu, depuis plusieurs jours par les initiés aux coulisses mouloudéennes, a fini par être officialisé hier après-midi par la direction d'Hyproc. Dans un communiqué publié sur sa page officielle sur le réseau social Facebook, la filiale de la Sonatrach a, en effet, confirmé le limogeage du désormais ex-président du conseil d'administration Chakib Ghomari ainsi que de son vice-président Benoumer Belbachir, qui reprendront leurs postes loin du football et du Mouloudia. Pour leur succéder, la société que dirige le PDG Adil Cherouati a installé un nouveau conseil d'administration composée de cinq

membres dont le nouveau président, Sidi Mohamed Hadjioui. A ses côtés, le dernier nommé aura Aouan Abderrahim, Boudalia Fouzi, Tarik Larbi ainsi que Baroudi Bellellou, l'actuel président du club sportif amateur. Ce nouveau CA aura, surtout, comme premier objectif de structurer un club que l'ancienne direction n'a pas su gérer, provoquant une rupture avec ses supporters et formant une équipe juste faite pour le maintien malgré les 240 milliards de centimes dépensés en une seule année, de l'aveu même du PDG d'Hyproc dans le fameux courrier interne qui a fuité dans la presse et les réseaux sociaux. Ne connaissant absolument rien des nouveaux membres du CA, les inconditionnels du club d'El-Hamri at-

tendent désormais des actes concrets comme la nomination d'un directeur sportif en bonne et due forme à même d'avoir un projet digne de ce nom. Et si la grande majorité de ceux qui suivent avec acuité l'actualité mouloudéenne est unanime à qualifier de retentissant échec le mandat de Mourad Meziane, sa possible fin de mission devrait laisser place à la nomination d'une autre ancienne gloire qui pourrait très bien être Si Tahar Cherif El-Ouazzani. Seule certitude, l'entraîneur Abdelkader Amrani, fort d'un engagement contractuel qui court jusqu'en juin 2026, sera (encore) le patron technique des Rouge et Blanc dans les jours à venir, à moins d'une révolution interne que pourrait mener le futur directeur sportif.

Comité olympique et sportif algérien (COA) Installation de la commission des athlètes

Le Comité olympique et sportif algérien (COA) a procédé, mardi à l'installation officielle de la Commission des athlètes, lors d'une cérémonie tenue au siège de l'instance à Alger, en présence de son président, Abderrahmane Hammad. Cette nouvelle structure, désormais présidée par l'ancienne athlète, Zoubida Bouyacoub, s'inscrit dans la volonté affirmée du COA de renforcer la participation des sportifs dans le processus décisionnel et de faire entendre leur voix au sein du mouvement olympique national, a indiqué un communiqué du COA.

La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du COA, Kheireddine Barbari, du conseiller Ali Zaatar ainsi que du directeur des sports, Yacine Arab. Composée d'une élite de sportifs algériens aux parcours reconnus, la Commission des athlètes aura pour mis-



sions principales de représenter les intérêts des athlètes, formuler des recommandations sur les questions les concernant (préparation, santé, encadrement), promouvoir les valeurs olympiques telles que le fair-play et l'excellence, et soutenir des programmes de développement au

bénéfice des sportifs, précise la même source. Dans son allocution, M. Hammad a souligné que cette initiative «s'inscrit dans la vision stratégique de l'olympiade 2025-2028, placée sous le mot d'ordre: «L'excellence est notre mission». Le président du COA a également déclaré que «la voix des athlètes est l'essence même du mouvement olympique», ajoutant que «l'installation de cette commission traduit concrètement notre conviction que les sportifs sont des partenaires essentiels dans la construction de l'avenir du sport algérien».

Coupe d'Algérie Dames de handball Les finalistes de la connus



Les handballeuses du CF Boumerdès (tenantes) et du HBC El Biar se sont qualifiées pour la finale de la Coupe d'Algérie, en s'imposant respectivement devant le NRF Constantine (39-20) et le TS Sétif (31-13), pour le compte des demi-finales disputées mardi. La finale féminine de la Coupe d'Algérie 2025, opposant le CF Boumerdès (tenant) au HBC El Biar est prévue jeudi (15h00) à la salle Harcha Hacène d'Alger. La finale masculine prévue à 17h00, opposera la JSE Skikda au HCB El Biar, qualifiés respectivement aux dépens du CR Bordj Bou Arreridj (23-18) et l'O El-Oued (26-24). Lors de la précédente édition de la Coupe d'Algérie (2024), le M Bordj Bou Arreridj avait remporté le trophée chez les messieurs, alors que le CF Boumerdès avait soulevé le trophée chez les dames.

Finale de la Coupe d'Algérie 20.000 billets en vente en ligne

20.000 billets ont été réservés pour la finale de la Coupe d'Algérie de football 2025, prévue le samedi 5 juillet au stade Nelson Mandela de Baraki (17h00) entre l'USM Alger et le CR Belouizdad. «20.000 billets sont mis en vente pour la finale, répartis équitablement entre les deux clubs, soit 50 % chacun». La vente des billets a débuté mercredi, en ligne via la plateforme numérique «DigiTicket», précise le CRB dans un communiqué. Cette décision a été prise mardi, au cours d'une réunion technique et de coordination, tenue en présence notamment des représentants des deux clubs, qui ont passé en revue tous les aspects réglementaires et organisationnels de la rencontre.

Ces 06 stars africaines libres depuis le 1er juillet



A partir de ce 1er juillet, plusieurs joueurs se retrouvent officiellement libres sur le marché des transferts. C'est le cas de six stars africaines. Arrivés en fin de contrat le 30 juin officiellement pour la plupart, Afrik-Foot recense six joueurs vedettes libres de s'engager où ils le souhaitent à compter de ce mardi 1er juillet 2025. Leurs précédents clubs ayant choisi de ne pas les prolonger.

Thomas Partey: Après cinq saisons de bons et loyaux services, Thomas Partey a levé le camp d'Arsenal. À 32 ans, le milieu défensif ghanéen pourrait s'engager très prochainement avec Galatasaray. Les deux parties auraient entamé des discussions, d'après Graeme Bailey. L'Arabie saoudite et la France font également partie des options, comme révélé par Sannie Daara.

Chancel Mbemba: «Merci pour tout, Marseille bébé!» C'est en ces termes que le défenseur central international congolais Chancel Mbemba (30 ans, 85 sélections, 6 buts) a fait ses adieux à l'OM lundi. Arrivé il y a trois ans, «Demi dieu», comme il est affectueusement surnommé, a quitté la Canebière après une ultime saison blanche dans le loft. Libre de signer dans le club de son choix depuis janvier passé, le vainqueur du Prix Marc-Vivien Foé 2023 a été approché par le Paris FC, l'ambitieux promu de Ligue 1, porteur d'un contrat très lucratif, apprend-on de Foot Mercato. D'après la même source, le concerné se fait désirer en attendant de potentielles propositions d'autres clubs européens et du Moyen-Orient.

Yassine Benzia: Libre depuis la mi-juin et son départ de Qarabag, Yassine Benzia (30 ans) pourrait toucher un gros chèque en Chine. Le Changchun Yatai, bon dernier de Chinese Super League sur 16 équipes après autant de journées, est pour rappel très intéressé par son profil. Sur les tablettes du Golfe et de la France également, le buteur algérien souhaite rebondir au plus vite. Histoire de rester compétitif, avec en ligne de mire une potentielle participation à la CAN 2025, qui démarre dans moins de six mois (du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026).

Idrissa Gueye: L'expérimenté milieu Idrissa Gueye (35 ans) ne devrait pas végéter sur le marché très longtemps. En effet, selon les informations de Paul Joyce, le Sénégalais devrait remplir avec Everton, qui travaille depuis plusieurs jours sur sa prolongation. Intéressé par le Lion, Paris FC reste cependant en embuscade, indique Foot Mercato.

Adam Ounas: Bien qu'il reste sur un passage mitigé à Al-Sadd, Adam Ounas a été lié au Paris FC. Néanmoins, le laissé pour compte des Fennecs d'Algérie (28 sélections, 5 buts, plus appelé depuis février 2024 et la CAN 2023) se rapprocherait du MC Alger, à en croire africafoot. Après un potentiel transfert avorté en Italie pour cause d'exigences personnelles élevées, l'ailier de 28 ans serait en discussions avancées avec le double champion d'Algérie en titre.

Eric Bailly: Ce mardi, Villarreal a annoncé sa séparation avec Eric Bailly. Sur la pente descendante depuis deux-trois saisons, le champion d'Afrique 2015 n'a pas laissé un souvenir impérissable de son deuxième passage chez le Sous-Marin Jaune. À l'heure actuelle, les noms de ses possibles prétendants n'ont pas fuité.

WILAYA DE TIEMCEN

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DAIRA DE REMCHI
Avis D'attribution Provisoire

COMMUNE DE REMCHI
NIF : 095515049000156

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/ 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et le P.V de jugement des offres en date du 11/06/2025, Le Président De l'Assemblée Populaire Communale de REMCHI, proclame les résultats relatifs à l'appel d'offres ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 05/2025, affiché le 20/05/2025 au niveau des journaux " الموعد الرياضي " en langue arabe et " Le CARREFOUR D'ALGERIE " en langue française relatif au projet Entretien Et Aménagement Des Ecoles Primaires A Travers La Commune De Remchi (Lot N° 01: Aménagement de l'école Primaire Ben yakhlef Abdallah –Remchi, Lot N° 02: Aménagement de l'école Primaire Hadj abdelkader Mohammed –Remchi, Lot N° 03: Aménagement de l'école Primaire Benyechou cherif à la localité Sidi Cberif, Lot N° 04: Aménagement de l'école Primaire Belhecini abdelkader à la localité ain amouche, LOT N° 05: Aménagement de l'école Primaire Benothmane Abderrahmen - Remchi, Lot N° 06: Aménagement De L'école Primaire Ben Bouzienne Abdelkader –Remchi)

Après l'opération d'évaluation et d'analyse, les projets en question sont attribués provisoirement comme suit :

N°	Désignation du projet	L'entrepreneur	Montant de l'offre (DA) en T.T.C	Délai	Note discriminatoire 20 g	N.I.F.	Où
01	Lot N° 01: Aménagement de l'école Primaire Ben yakhlef Abdallah –Remchi	Boualem Omar -Tiemcen	9.834.993,00	05 Mois	83,33	18013170048718201900	Qualité technique et main d'œuvre
02	Lot N° 02: Aménagement de l'école Primaire Hadj abdelkader Mohammed –Remchi	Ikkel Miloud Oussema - Ain Tamouchent-	5.877.172,00	60 Jours	50	10046040034011500000	
03	Lot N° 03: Aménagement de l'école Primaire Benyechou cherif à la localité Sidi Cberif	Mohameddi Reda -Ain Tamouchent	3.760.400,00	05 Mois	58,33	191220104050183	
04	Lot N° 04: Aménagement de l'école Primaire Belhecini abdelkader à la localité ain amouche	Mostefai Abdou -Tiemcen	Corrigé 2.284.205,00	02 Mois	54,33	180132100505109	
05	LOT N° 05: Aménagement de l'école Primaire Benothmane Abderrahmen - Remchi	Bekhti Mustapha - Tiemcen	999.481,00	Un mois	/	180130102094144	Qualité technique et main d'œuvre
06	LOT N° 06: Aménagement De L'école Primaire Ben Bouzienne Abdelkader - Remchi	Belmekki Lotfi -Oulhaza El Gheraba-	Corrigé 1.351.959,00	Un mois	/	18346230056618004600	

Les autres soumissionnaires peuvent introduire leur recours à la commission communale des marchés, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou régionaux, et ceux d'entre eux qui sont intéressés, sont invités de se rapprocher du service contractant, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché conformément à l'article 87 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de loi n° 12-23 du 18 Moharram 1445 correspondant au 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

LE PRESIDENT DE L'APC
ANEP N°2531009896
03.07.2025

الاستاذ بن أحمد محمد الأمين
تجزئة 51 قطعة رقم 37 كسنتال حي المنزه - وهران
الهاتف: 041.65.09.90/0774.41.62.49

بتاريخ 2025/07/17 على الساعة 11:00 صباحا، سيتم بيع بالمزاد العلني لحقوق القصر السيد إفتن أمين المولود بولاية وهران بتاريخ السابع والعشرون من شهر جويلية سنة الفين وأربعة عشرة 2014/07/27، والسيدة إفتن إكرام المولودة بولاية وهران بتاريخ الثاني من شهر أوت سنة الفين وستة عشرة 2016/11/20 والسيد إفتن زهير المولود بولاية وهران بتاريخ السادس والعشرون من شهر جوان سنة الفين وعشرون 2020/06/26، لبيع حقوقهم العقارية المتمثلة في نسبة 10 جزء/ 80 جزء في الشيوع من دار سكنية فردية غير متممة تقدر نسبة الأشغال بها (60%)، كاتنة بولاية وهران بلدية بئر الجير ودانرتها تحتوي على طابق أرضي مكون من صالون غرفة، مطبخ، مرحاض، رواق ثلاثة (3) مرابب وساحة طابق علوي به بناية مغلقة غير مشكلة الجدران الداخلية تقدر مساحة الأرض المشيدة عليها بثلاثة مائة وستة وثلاثون متر مربع وخمسون ديسمتر مربع 336.50م².

الموثق
03.07.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية غليزان
دائرة منداس
بلدية سيدي لزرق
الرقم: 2024/02
وصل تسجيل تجديد الهيئة التنفيذية
للمجموعة الدينية لمسجد التوبة دوار أولاد بن يمينه بلدية سيدي لزرق

بمقتضى المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر عام 1433 هـ الموافق ل 12 جانفي 2012 تم هذا اليوم 2024/06/24 تسليم بيان تجديد الهيئة التنفيذية للمجموعة المسماة الجمعية الدينية لمسجد التوبة دولا أولاد بن يمينه بلدية سيدي لزرق و المكون من السادة: بن يمينه عبد الحفيظ: رئيس الجمعية، بن يمينه عبد القادر: النائب الأول للرئيس، بن يمينه لزرق: النائب الثاني للرئيس، بن يمينه عبد القادر(1983) : الأمين العام، بن يمينه احمد: نائب الأمين العام، بن يمينه عدة: أمين المال، بن يمينه راشد: نائب أمين المال، بن يمينه نور الدين: عضو مساعد، بن يمينه عبد القادر(1984) : عضو مساعد

رئيس المجلس الشعبي البلدي
03.07.2025

مكتب الأستاذ هني ميسوم الموثق بوهران
رقم 13 شارع زيروت يوسف بلاطو
هبة قاعدة تجارية (النشرة الثانية)

بموجب عقد توثيقي حرر بالمكتب المذكور أعلاه بتاريخ 23 جوان 2024 وهبت السيدة : بنافلة كلثوم الساكنة بوهران 02 شارع زيروت يوسف الى ابنتها السيدة : شعيب نوال الساكنة بوهران 02 شارع زيروت يوسف قاعدة تجارية (متجر) خاصة بتصليح الراديو مستقلة بمحل معد للتجارة يقع بوهران حي يغموراسن شارع الاموريسيار زاوية شارع كافينيك رقم 20 بغاصرها المعنوية المتمثلة في الاسم التجاري، حق الملكية والزبان والشهرة و العناصر المادية المتمثلة في تجهيزات المحل، حيث قومت القاعدة التجارية بستمانه ألف دينارا جزائريا 600.000,00 دج.

للإعلان/ الموثق
03.07.2025

مكتب التوثيق الأستاذ: بوشيبية محمد موثق يحي الصباح، حي 338 مسكن Cnep، بلوك L3 رقم: 02 بلدية سيدي الشحمي، دائرة السانية، ولاية وهران، دليل: 00004731 ش.ذ.م.م ارشيبير

رأسمالها الاجتماعي : (100.000,00 دج) مقرها الاجتماعي ب : بلدية وهران حي خميسني ، مجموعة 150 مسكن اجتماعي تساهمي الورود بلوك 9/C ، الطابق الخامس رقم 11. تعديل القانون الأساسي

المقيدة بالسجل التجاري معدل رقم: 21 ب 0118444-31/00

بموجب عقد محرر بمكتبنا بتاريخ 2025/06/30، قيد التسجيل، قرر أطراف الشركة مابيلي: رفع رأسمالها الاجتماعي: من 100.000,00 دج بقيمة قدرها 5.000.000,00-دج ليصبح 5.100.000,00-دج قسم إلى 5.100 حصة اجتماعية قيمة كل واحدة 1.000,00 دج ونتيجة لهذا التغيير تم تعديل المواد: (07) ، (08) من القانون الأساسي للشركة. نسختان من هذا الاعلان سيتم ايداعهما بالمركز الجهوي للسجل التجاري لولاية وهران.

للإعلان/ الموثق
03.07.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الولاية غليزان
البلدية : وادي رهيو
الرقم: 2025/19
وصل استلام التبليغ بتغيير الهيئة التنفيذية
لجنة حي 1007 عدل وادي رهيو

طبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06-12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق ل 12 يناير 2012 المتعلق بالجمعيات تم هذا اليوم 2025/05/19 استلام مذكرة التعديلات المؤرخة في 2025/04/19 تحت رقم: 19 المتعلقة بتغيير الهيئة التنفيذية للجمعية المسماة لجنة حي 1007 عدل وادي رهيو

المسجلة تحت رقم: 02 بتاريخ 2024/03/25 المقيدة بحي 1007 عدل وادي رهيو

يترأسها السيد: خثير محمد

و بالتالي يجب القيام بإجراءات الإشهار وفقا لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر.

رئيس المجلس الشعبي البلدي
03.07.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية عين تموشنت
مديرية البنية
قرار رقم 833 المؤرخ في 23 جوان 2025 المتضمن فتح تحقيق عمومي حول مدى التأثير على البيئة لمشروع وحدة معالجة نفايات مدابح الدجاج باعتبارها مؤسسة مصنفة من الفئة الثانية لفائدة عراسي محمد الواسية حاسي الغلة

يفتح التحقيق العمومي حول مدى التأثير على البيئة لمشروع وحدة معالجة نفايات مدابح الدجاج باعتبارها مؤسسة مصنفة من الفئة الثانية لفائدة عراسي محمد الواسية بمنطقة النشاطات قسم 37 مجموعة الملكية 34 بلدية حاسي الغلة تحدد مدة التحقيق بعشرة (10) أيام بداية من تاريخ نشر هذا القرار في يوميتين وطنيتين. يشهد هذا القرار عن طريق النشر على حساب صاحب المشروع في يوميتين وطنيتين وعن طريق التعليق في مقر الولاية، وفي مقر بلدية حاسي الغلة وفي أماكن موقع المشروع المزمع إنجازها فيها ويتم إثبات إجراءات الإشهار بواسطة شهادة يسلمها رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية حاسي الغلة. السيدات والسادة الأمانة العامة للولاية، مدير التقنين والشؤون العامة، مدير البيئة، رئيس دائرة العمارة، ورئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية حاسي الغلة وجميع أعضاء اللجنة الولائية لمراقبة المؤسسات المصنفة مكلفون كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سيرد في مجموعة العقود الإدارية للولاية. الوالي

03.07.2025

وصل استلام التبليغ
بتغيير الهيئة التنفيذية

طبقا لأحكام المادة 18 من القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر 1433 الموافق ل 12 يناير 2012 ، المتعلق بالجمعيات تم هذا اليوم 01 جويلية 2025 استلام مذكرة التعديلات المؤرخة في 04 جويلية 2025 تحت رقم 2025/1084 المتعلقة بتغيير الهيئة التنفيذية للجمعية المسماة : النادي الرياضي الهاوي المسجلة تحت رقم: 01 بتاريخ 2020/01/14 المقيدة ب الملعب البلدي منداس يترأسها السيد(ة): زريقي قادة

03.07.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغاثم
محكمة مستغاثم
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم

ولهذه الأسباب

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة، علنيا، حضوريا، ابتدائيا: في الشكل قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم ما قبل الفصل في الموضوع الصادر عن محكمة الحال ، قسم شؤون الأسرة بتاريخ : 09-04-2025 تحت رقم فهرس 02238-2025 و اعتماد تقرير الخبرة المنجز من قبل الطبيب غفر الحبيب المودع لدى أمانة ضبط المحكمة وبالنسبة للحكم بالحجر على المدعى عليها دهبش زوييدة المولود بتاريخ 18-07-1971 باستديدة مع تعيين المدعية كوريم يمينه مقدما عليه لرعايته وإدارة شؤونه المالية والإدارية بدلا عنها. مع أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية المختص بالتأشير بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليه. مع الأمر بنشر منطوق هذا الحكم باي جريدة وطنية يومية على نفقة المدعية. تحميل المدعية المصاريف القضائية المتعلقة بالدعوى الحالية والدعوى السابقة بما فيها مصاريف الخبرة المنجزة. يذا صدر الحكم وأُفصح به جهرا بالجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ المذكور أعلاه، ولصحته امضى أصله كل من الرئيس وأمين الضبط

الرئيس / أمين الضبط
03.07.2025

مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم الكائن بمكتبه ب حي 72 مسكن عمارة 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم الهاتف: 045.42.09.83

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م

بناءا على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 2022/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير سليمان شرف المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 و بالتتيجه القضاء : بيع العقار متمثل في قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسيحية مجموعة ملكية 121 قسم 11 من بلدية الحسيان هي قطعة أرض ذات طابع فلاحي و هي غير عرايية لوقوعها خارج حدود التعمير تبعا لمخطط التهيئة و التعمير لبلدية الحسيان تعود ملكيتها للسيدة ضياف حليلة بنت بلوفة وتقدر مساحتها ب : 55 ار و 63 سار توبا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 01/11/2001 حجم 01 تربية 1461. ملك لورثة ضياف حليلة بنت بلوفة المزمدة بتاريخ 1902/01/22 بلدية عين التويضي ولاية مستغاثم وببيع بالمزاد العلني على ان يكون السعر الافتتاحي للبيع بالمزاد العلني حسب مبلغ 10.300.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخبير الاستاذ سليمان شرف على ان يصحح السعر الذي يبدأ منه المزاد 18.630.000,00 دج بعد انقاص العشر على ان يتم البيع باعلى عرض. بناءا على محضر التكليف بالوقاء المؤرخ في 2022/09/14. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني و ذلك لجلسة 2025/07/08 بمحكمة مستغاثم وذلك أمام قاضي البوع العقارية بمستغاثم. التعيين: قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسيحية مجموعة ملكية 121 قسم 11 من بلدية الحسيان هي قطعة أرض ذات طابع فلاحي و هي غير عرايية لوقوعها خارج حدود التعمير تبعا لمخطط التهيئة و التعمير لبلدية الحسيان تعود ملكيتها للسيدة ضياف حليلة بنت بلوفة وتقدر مساحتها ب 55 ار و 63 سار تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 01/11/2001 حجم 01 تربية: 1461 السعر الافتتاحي تم تقديره بمبلغ 9.270.000,00 دج ن تسعة ملايين ومائتان وسبعون ألف دينار جزائري بعد انقاص العشر على ان يتم البيع با على عرض. للاطلاع على نقر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه او كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
03.07.2025

مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم الكائن بمكتبه ب حي 72 مسكن عمارة 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم الهاتف: 045.42.09.83

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م

بناءا على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 2022/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير سليمان شرف المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 و بالتتيجه القضاء : بيع العقار متمثل في قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسيحية مجموعة ملكية 121 قسم 11 من بلدية الحسيان هي قطعة أرض ذات طابع فلاحي و هي غير عرايية لوقوعها خارج حدود التعمير تبعا لمخطط التهيئة و التعمير لبلدية الحسيان تعود ملكيتها للسيدة ضياف حليلة بنت بلوفة وتقدر مساحتها ب : 55 ار و 63 سار توبا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 01/11/2001 حجم 01 تربية: 1461 السعر الافتتاحي تم تقديره بمبلغ 9.270.000,00 دج ن تسعة ملايين ومائتان وسبعون ألف دينار جزائري بعد انقاص العشر على ان يتم البيع با على عرض. للاطلاع على نقر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه او كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
03.07.2025

مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم الكائن بمكتبه ب حي 72 مسكن عمارة 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم الهاتف: 045.42.09.83

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق.إ.م

بناءا على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 2022/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير سليمان شرف المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 و بالتتيجه القضاء : بيع العقار متمثل في قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسيحية مجموعة ملكية 01 قسم 14 من بلدية الحسيان هي قطعة أرض بور و هي غير عرايية لوقوعها خارج حدود التعمير تبعا لمخطط التهيئة و التعمير لبلدية الحسيان تعود ملكيتها للسيدة ضياف حليلة بنت بلوفة موزعة أطراف الخصومة وتقدر مساحتها ب : 01 هـ 30 أر و 63 سار) تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 04/27/1999 حجم : 01 تربية 720. ملك لورثة ضياف حليلة بنت بلوفة المزمدة بتاريخ 1902/01/22 بلدية عين التويضي ولاية مستغاثم وببيع بالمزاد العلني بسعر افتتاحي حسب مبلغ 20.700.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخبير الاستاذ سليمان شرف على ان يصحح السعر الذي يبدأ منه المزاد 18.630.000,00 دج بعد انقاص العشر على ان يتم البيع باعلى عرض. بناءا على محضر التكليف بالوقاء المؤرخ في 2022/09/14. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني و ذلك لجلسة 2025/07/08 بمحكمة مستغاثم وذلك أمام قاضي البوع العقارية بمستغاثم. التعيين: قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسيحية مجموعة ملكية 01 قسم 14 من بلدية الحسيان هي قطعة أرض بور و هي غير عرايية لوقوعها خارج حدود التعمير تبعا لمخطط التهيئة و التعمير لبلدية الحسيان تعود ملكيتها للسيدة ضياف حليلة بنت بلوفة موزعة أطراف الخصومة وتقدر مساحتها ب : 01 هـ 30 أر و 63 سار) تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 04/27/1999 حجم : 01 تربية : 720. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 18.630.000,00 دج (ثمانية عشر مليون وستمائة وثلاثون ألف دينار جزائري) بعد انقاص العشر على ان يتم البيع باعلى عرض. للاطلاع على نقر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه او كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
03.07.2025

Par décision N° 271 du 28 Juin 2025 du Ministre de l'Energie et des Mines un agrément définitif portant autorisation d'exercice de l'activité de stockage et de distribution des carburants (point de vente de carburants), a été accordé à Monsieur BELMOKADEM BELMHEL sis à la commune d'El Hmadna, Wilaya de RELIZANE conformément aux dispositions du décret exécutif 15-57 du 08 février 2015.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Le Bureau de Maître MEKHLOUF Omar

Huissier de Justice près le Tribunal de Sidi Ali

Avenue 1er Novembre, Sidi Ali, Mostaganem

Téléphone : 045.45.16.59

Avis D'adjudication Aux Enchères

Suite a la demande de M. le Président du Conseil Populaire Municipale de Sidi Lakhdar, nous, Maître MEKHLOUF Omar – Huissier de justice auprès du Tribunal de Sidi Ali, Cour de Mostaganem, dont le bureau est situé à l'adresse mentionnée ci-dessus, annonçons un avis d'adjudication portant" la mise en location du marché hebdomadaire, du marché quotidien et de l'abattoir situés à Douar Ouled Djilali Belarbi, Commune de Sidi Lakhdar, pour une durée d un (01) ans renouvelable deux fois à compter de la signature du contrat. L'adjudication aura lieu le dixième (10) jour à partir de la première publication de cette annonce dans un journal national, conformément au cahier des charges disponible au bureau de l'huissier de justice.

N	désignation	Adresse	Superficie	Mise à prix annuelle
01	location d'un marché hebdomadaire et marché quotidien et un abattoir	Douar Ouled Djilali Belarbi, Sidi Lakhdar	05 hectares	(18.150.582,00 DZD) par an

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1. La demande de participation doit comporter le nom, le prénom, la profession, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le fax (le cas échéant).

2. Un chèque bancaire visé, récent et ne dépassant pas dix (10) jours, d'un montant de 100 % du mise à prix, au nom du de l'huissier de justice, à déposer auprès lui.

3. Une copie de la carte d'identité nationale du participant.

4. Un certificat médical délivré par un médecin spécialiste attestant de la capacité mentale du participant . récent et ne dépassant pas trois (03) mois.

5. Un certificat prouvant le paiement ou l'exonération des dettes financières envers le Trésorier Communal de la commune de Sidi Lakhdar (Mostaganem).

6. Une copie des statuts pour les personnes morales.

7. Extrait du rôle des impôts réglé ou établi (Calendrier) , datant de moins de trois (03) mois.

8. Une copie originale du registre de commerce du participant, autorisant l'exercice de l'activité (gestion des marchés hebdomadaires ou semi-hebdomadaires de fruits, légumes, produits alimentaires de consommation courante et produits manufacturés numéro (611019), le dépôt de récépissé n'est pas accepté.

9. Une Copie du Numéro d'identification fiscale du participant.

10. Un certificat de solvabilité bancaire du participant (RIB + solvabilité de la même banque).

11. Le reçu original pour retirer du cahier de charges d'un montant de 5.000,00 DZD.

12. Le cahier des charges doit être visé et tamponné sur toutes ses pages, signé et daté par le participant, et égalisé par les services de la commune.

13. L'offre financière présentée en chiffres et en lettres, comportant le nom et le prénom, la profession, l'adresse, dûment signée. L'offre financière doit être placée dans une enveloppe fermée.

Observation:

Les dossiers incomplets seront considérés comme rejetés. Il est impératif de soumettre des dossiers complets lors de la tenue d'adjudication le dixième (10) jour.

La date limite pour la soumission des dossiers est fixée à midi (12:00), le dixième (10) jour, à compter de la première publication de cet avis dans les journaux nationaux. (Le jour de la publication est compté comme le premier jour) Si cette journée coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'adjudication sera reportée au-jour de travail suivant.

La présence de l'intéressé en personne ou par une procuration légalisée.

cette annonce remplace et annule, l'annonce publiée dans ce journal le 30/06/2025 et le 02/07/2025."

L'Huissier de Justice

03/07/2025

WASH'N DELIVERY

Le Pressing Qui Vient à Vous

@WashNdelivery9

Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran

041 879 674

0770 936 836

Bring your laundry, we'll wash it

Call us 0770 936 836

SFICIFA VOYAGES

discover the world

Agence de voyage

SFICIFA

Mesra - Mostaganem

Rue Mohamed Khemisti

Face Maison Renault

Tel: 06 61 78 30 05

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الديوان العمومي للمحضر القضائي

الأستاذة بوكروش فوزية

محاضرة قضائية لدى محكمة عين تادل

اختصاص مجلس قضاء مستغانم

الكائن مكتبها بعين تادل

الهاتف / فاكس: 045-48-61-10 / النقال: 06-69-71-35-89

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني للمادة 748 من ق.م.أ

بناء على طلب ورثة بن خطاب محمد ابن محمد وهم أرملته بن عمر رشيدة أصالة عن نفسها ونيابة عن ابنها القاصر بن خطاب أحمد عبد القني. العنوان: حي بلعربي بلدية عين تادل مركز مستغانم. أولاده بن خطاب فاروق نور الخطيب محمد عبد الجليل، نجله. العنوان: حي بلعربي عين تادل مركز مستغانم. بواسطة الأستاذة دوار جاهدة محامية معتمدة لدى المجلس. تنفيذاً للحكم الصادر عن محكمة عين تادل القسم العقاري المؤرخ في 2024/03/18 تحت رقم الفهرس 24/01057 الصادر عن المحمور بالصيغة التنفيذية تحت رقم: 24/513 المؤرخة في 2024/05/28. والمتضمن إفراغ الحكم الصادر عن القسم العقاري بتاريخ 2022/11/22 رقم الفهرس 2022/02620، والمصادقة على تقرير الخبرة المنجز من قبل الخبير مختار محمد بوعبد الله المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2023/07/30 تحت رقم 2023/743 وبالنتيجة إنهاء حالة الشيوخ بالمسكن الفردي الذي يقع بعين تادل حي بلعربي ويتكون من طابق أرضي به ستة محلات تجارية وطابق أول به أربعة غرف ومطبخ وحمام ومرحاض وسطح مشيد على مساحة 250 متر مربع قسم 37 مجموعة الملكية 85، وذلك ببيعهم بالمزاد العلني ابتداء من السعر الافتتاحي المقدّر ب 26.434.188.00 ستة وعشرون مليون وأربعمائة وأربعة وثلاثين ألفاً ومئة وثمانية وثمانين دينار جزائري، وتقسيم حاصل البيع على الورثة حسب القرىضة. وبناء على الأمر بان جلسة الاعتراضات حددت من طرف السيد رئيس محكمة عين تادل بتاريخ 2024/09/30 على الساعة 11:00 صباحاً. تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني مؤجل يوم: 2025/07/07 بمحكمة عين تادل، قسم البيوع العقارية، قاعة الجلسات على الساعة: 14:00 زوالاً. حيث حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ به المزاد العلني بعد إنقاص العشر بمبلغ 23.790.769.2 دج (ثلاثة وعشرون مليون وسبعمائة وتسعون ألف وسبعمائة وتسعة وستون دينار جزائري وعشرون سنتيم. وعلى الراسي عليه المزاد دفع 1/5 المبلغ والمصاريف التنفيذ والباقي خلال مدة 8 أيام.

المحاضرة القضائية

03.07.2025

SOS

Un Handicapé (amputé de la jambe), père de 04 enfants, nécessite en extrême urgence une moto à 3 pneus pour le transport des enfants à l'école (distance de 05 KM du domicile) Lance un appel aux âmes charitables.

Tél:0670.641.690

Location

Appartement

Loue appartement neuf F2 Standing dans la nouvelle cité 712 à Chorfa à Chlef

Contactez le :

0541/66/53/51

Non sérieux s'abstenir.

مكتب الأستاذ بناتي محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغانم الكائن مكتبه ب حي 72 مسكن عبارة 08 رقم 04 طريق وهران مستغانم الهاتف:045.42.09.83

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني للمادة 748 من ق.م.أ

بناء على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغانم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والممور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004 المؤرخة في 2022/09/14 القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 و منه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير سليمان الشرف المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 وبالنتيجة القضاء: ببيع العقار المتمثل في قطعة أرض ذات طابع فلاحي وهي غير عمرانية لواقعها خارج حدود التعبير تقدر مساحتها ب 73 آر و 75 سار حاملة للمراجيع المسحية مجموعة ملكية 175 قسم 05 من بلدية الحسيان المملوكة للسيدة ضياف حليمة بنت بلوفة (مورثة أطراف الخصومة تبعاً للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 1999/04/27 حجم 01 ترعية 721. ملك لورثة ضياف حليمة بنت بلوفة المزدادة بتاريخ 1902/01/22 بئشية عين النويصي ولاية مستغانم وبيعه بالمزاد العلني على أن يكون السعر الافتتاحي للبيع بالمزاد العلني حسب مبلغ 10.220.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخبير الأستاذ سليمان الشرف على أن يصبح السعر الذي يبدأ منه المزاد 9.198.000,00 دج بعد إنقاص العشر على أن يتم البيع بأعلى عرض ولو كان يقلل من السعر الافتتاحي. بناء على محضر التكليف بالوفاء المؤرخ في 2022/09/14. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني و ذلك لجلسة 2025/07/08 بمحكمة مستغانم وذلك أمام قاضي البيوع العقارية بمستغانم التتبعين: في قطعة أرض ذات طابع فلاحي وهي غير عمرانية لواقعها خارج حدود التعبير تقدر مساحتها ب 73 آر و 75 سار حاملة للمراجيع المسحية مجموعة ملكية 175 قسم 05 من بلدية الحسيان المملوكة للسيدة ضياف حليمة بنت بلوفة (مورثة أطراف الخصومة) تبعاً للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 1999/04/27 حجم : 01 ترعية: 721. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 9.198.000,00 دج تسعة ملايين ومائة و ثمانمائة و تسعون ألف دينار جزائري (بعد إنقاص العشر على أن يتم البيع بأعلى عرض ولو كان يقلل من السعر الافتتاحي. للاطلاع على نقتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة المحضر القضائي 03.07.2025

Vends

Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier .situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information

veuillez contactez le numéro 0556 366 201

Local à Louer

Location de local. Superficie 140m². Convient à profession libérale ou Bureau. (Rez-de-chaussée).Rue Belkacem Djelloul (ex-rue Benguigui) - Front de mer, à proximité de l'hôtel de police. Contactez le 07 74 55 20 10.

Curieux s'abstenir



2

10h00 Les Feux de l'amour
10h45 Petits plats en équilibre
10h50 Les douze coups de midi
11h55 Petits plats en équilibre
12h00 JT 13h
12h50 Petits plats en équilibre
13h00 Plus belle la vie, encore plus belle
13h25 Enceintes avant l'heure
15h00 Accusée de meurtre à 17 ans
16h30 Familles nombreuses : la vie en XXL
17h00 Tout pour la lumière
17h30 Ici tout commence
18h10 Demain nous appartient
18h55 Météo
19h00 JT 20h
19h45 Petits plats en équilibre
20h05 Petits plats à emporter
20h10 Le dîner de cons
21h40 Eurodreams
21h45 Esprits criminels
22h30 Esprits criminels
00h35 Programmes de la nuit

11h50 Le maillot à pois, 50 ans au sommet
11h55 Journal Météo Climat
12h00 Journal 13h00
12h40 Journal Météo Climat
12h47 C'est bon à savoir
12h48 La p'tite librairie
12h55 Ça commence aujourd'hui
14h05 Ça commence aujourd'hui
15h20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16h55 Affaire conclue : la vie des objets
17h40 N'oubliez pas les paroles
19h00 Journal 20h00
19h50 Journal Météo Climat
19h55 Meet the Queen, qu'on me ramène mes reines !
19h56 Ma maison de A à Z
20h00 Mot de passe : le duel
20h10 Intervilles
22h25 Alex Vizorek : Ad vitam
23h30 Marianne
00h25 Une amitié dangereuse
01h15 Une amitié dangereuse



3

06h59 Forêt magique super joyeuse
07h13 Sarah Bernhardt, la Divine
08h48 Le deuxième acte
10h34 D'autres que moi
11h39 Jérôme, les yeux dans le bleu
12h34 Plaine orientale
13h30 Le Royaume
15h18 Bleu, un océan de solutions
16h19 Saturday Night Live
17h30 Loris Giuliano au boulot
18h43 Hot Ones
19h23 D'autres que moi
19h26 Viendez au Groland
19h46 Viendez au Groland
20h09 Yellowjackets
21h02 Yellowjackets
22h00 Jérôme, les yeux dans le bleu
22h53 Juliette au printemps
23h47 Diamant brut
01h27 Têtâtête(s)
01h43 Le Procès du chien

12h00 Régions d'ici
12h15 La p'tite librairie
12h25 Dans le rétro
12h26 ICI 12/13
12h55 Météo à la carte
13h55 Météo à la carte (la suite)
14h20 Rex, chien flic
15h05 Rex, chien flic
15h50 Rex, chien flic
16h35 La p'tite librairie
16h45 Duels en familles
17h20 Slam
18h05 Questions pour un champion
19h05 Dans le rétro
19h10 Hors la ville
19h50 Tout le sport
20h11 Le journal des talents
20h21 Un si grand soleil
20h40 Un si grand soleil
21h10 La doc et le veto
22h40 La doc et le veto
00h25 Journal Météo Climat
00h30 En route ! Quand la Nationale 7 révolutionna la gastronomie française



06h30 Incroyables transformations
07h35 M6 Boutique
08h45 Ça peut vous arriver
10h30 Ça peut vous arriver chez vous
11h40 Météo
12h40 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h30 La roue de la fortune
17h35 Le juste prix
18h45 Le 19.45
19h40 Nouveau jour
20h10 Arnaques !
21h10 Arnaques !
21h55 Arnaques !
23h20 Top chef : les meilleurs moments
00h00 Top chef : les meilleurs moments
00h40 Les secrets des chefs
01h20 Les secrets des chefs
01h55 Programmes de la nuit

08h25 Guédelon 2 : une aventure médiévale
09h55 1985 : Le scandale des vins frelatés
10h40 Les millions disparus de la RDA : L'affaire Fini la Rouge
11h35 Constructions animales
12h35 Sans mobile apparent
14h15 Seule dans la nuit
16h25 Invitation au voyage
17h10 Invitation au voyage
17h55 Les parcs nationaux du Royaume-Uni
18h45 Arte journal
19h05 28 minutes
19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
19h55 Carmen Curlers
20h55 Carmen Curlers
21h45 Carmen Curlers
22h40 Carmen Curlers
23h50 The Streets : Elbjazz Festival 2024
00h50 Les Voix croisées
02h40 Fatal Crossing : Les filles du ferry
03h21 Pause

TÉLÉVISION

15

Votre soirée

2

20h10

INTERVILLES



L'émission culte, qui a rassemblé plusieurs générations depuis sa création en 1962, fait son grand retour avec une nouvelle formule entièrement repensée : plus moderne, plus festive et plus spectaculaire. À travers des épreuves emblématiques (la Tournette, la Tyrolienne, les tapis roulants, le savon noir, le Mur des Champions) mais aussi des épreuves inédites, chacune des six villes en compétition va défendre fièrement sa culture, son accent et son énergie. Pour lancer la compétition, la ville de Beauvais (60) affronte chez elle Coulanges-lès-Nevers (58).
Presentateur: Valérie Bègue, Camille Cerf, Magali Ripoll, Bruno Guillon, Nagui, Voir plus



20h10

YELLOWJACKETS



Après que Ben a finalement laissé Mari partir, celle-ci retourne dans sa grotte avec les Yellowjackets. Rapidement, Shauna, Van, et Akiilah ont des visions très détaillées et troublantes. Dans le présent, Van apprend que son état de santé se stabilise : en effet, une prise de sang réalisé aux urgences a révélé que son cancer a cessé de métastaser. Taissa est persuadée que c'est la mort du serveur qui lui a sauvé la vie...
Acteur: Sophie Nélisse (Shauna adolescente), Jasmin Savoy Brown (Taissa adolescente), Sophie Thatcher (Natalie adolescente), Sammi Hanratty (Misty adolescente), Steven Krueger (Ben Scott).



22h24

LE DÎNER DE CONS



Le passe-temps préféré d'une bande d'amis, satisfaits d'eux-mêmes, consiste à se retrouver pour un dîner hebdomadaire où chacun doit amener avec lui un imbécile parfait dont la stupidité enchantera tout le monde. Pierre Brochant, éditeur en vogue, pense avoir trouvé l'oiseau rare en la personne de François Pignon, comptable au ministère des Finances. Mais les choses ne tournent pas comme prévu. Victime d'un lumbago, Pierre ne peut plus bouger.
Acteur: Thierry Lhermitte (Pierre Brochant), Jacques Villeret (François Pignon), Francis Huster (Leblanc), Daniel Prévost (Lucien Cheval), Alexandra Vandernoot (Christine Brochant),



Comme 300 autres réservistes

Un ex-soldat israélien dénonce un «nettoyage



Comme 300 autres réservistes, Yotam, 28 ans, sort du silence et dénonce publiquement l'action de l'armée dans l'enclave palestinienne. Sous sa casquette, le visage de Yotam est totalement fermé. Les 270 jours qu'il a passés à Ghaza en tant qu'officier réserviste, pilote de char, semble l'avoir fracturé. Alors que le ministre israélien des Affaires étrangères, Gideon Saar, a appelé mercredi 2 juillet à ne pas "manquer" une occasion de libérer les otages à Ghaza après l'annonce du président américain, Donald Trump, selon laquelle Israël était prêt à conclure un cessez-le-feu avec le Hamas, sur place, la situation reste chaotique. En début de semaine, plusieurs dizaines de Ghazaouis sont morts en tentant de rejoindre une distribution alimentaire. Côté israélien, la défiance envers le gouvernement s'installe dans la population, comme dans les rangs de l'armée. De plus en plus de soldats, notamment réservistes, prennent la parole et désapprouvent publiquement l'action de l'armée dans l'enclave palestinienne. "Quand on est parti combattre, le gouvernement nous a dit que c'est une guerre pour ramener les otages, défendre les citoyens israéliens, vaincre le Hamas. Personne ne nous a dit officiellement les intentions qu'avaient certains dans le gouvernement, c'est-à-dire le nettoyage ethnique de la bande de Ghaza et s'y réinstaller. Ce n'est clairement pas ce qu'ils nous ont dit qu'on allait faire", dénonce Yotam, au micro de Radio France. Pourtant, le jeune homme n'est pas un pacifiste: il savait qu'il allait entraîner la mort, même celle de civils. Des "dommages collatéraux devenus une norme intolérable" au fil de la guerre, dit-il. Alors, lui et plus de 300 autres réservistes, ont dénoncé l'action de Netanyahu à Ghaza dans une lettre. "On représente une très grande partie des soldats qui sont à Ghaza aujourd'hui et certainement la majorité des Israéliens. Personnellement, je sens que le gouvernement m'a trahi.

Syrie

Le président américain signe un décret exécutif mettant finaux sanctions

Le président américain Donald Trump a signé lundi un décret exécutif mettant fin aux sanctions contre la Syrie, a annoncé le site internet de la Maison Blanche. Selon une fiche d'information de la Maison Blanche, le président américain «a signé un décret historique mettant fin au programme de sanctions contre la Syrie pour soutenir le chemin du pays vers la stabilité et la paix». «Le décret supprime les sanctions contre la Syrie ... Le décret permet l'assouplissement des contrôles à l'exportation de certaines marchandises et lève les restrictions à une assistance étrangère à la Syrie», a également indiqué la Maison Blanche. En vertu du décret, le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio s'est vu chargé d'«explorer les voies de levée des sanctions devant les Nations Unies pour soutenir la stabilité en Syrie».

Bombardements sionistes à Ghaza

Au moins 45 martyrs dans plusieurs quartiers

Au moins 45 Palestiniens sont tombés en martyrs et plusieurs autres ont été blessés, mardi, dans des bombardements des forces d'occupation sionistes contre la bande de Ghaza, a déclaré la Défense civile. Le porte-parole de la Défense civile de Ghaza, Mahmoud Bassal, a indiqué qu'un drone sioniste avait visé un rassemblement de Palestiniens dans la zone de Jabalia, située dans le nord de la bande, faisant cinq martyrs. Cinq autres personnes sont tombées en martyrs dans deux frappes aériennes lancées par des drones sionistes, dans le quartier d'al-Touffah, dans l'est de la ville de Ghaza, et un rassemblement de Palestiniens dans le quartier d'al-Zeitoun, dans le sud de la ville, selon M. Bassal. A Khan Younes, dans le sud de la bande de Ghaza, M. Bassal a ajouté que 18 Palestiniens sont tombés en martyrs dans des attaques sionistes visant des maisons et des tentes qui abritaient des personnes déplacées dans plusieurs parties de la ville. Deux Palestiniens sont tombés en martyrs dans une frappe sioniste contre une école abritant des déplacés dans le camp de réfugiés de Maghazi, dans le centre de la bande de Ghaza, a-t-il poursuivi. Le porte-parole a fait savoir qu'au moins 15 personnes sont tombées en martyrs et 60 autres blessées par des tirs de l'armée d'occupation sioniste



alors qu'elles attendaient de recevoir de la nourriture devant deux centres de distribution d'aide humanitaire au nord de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza. Cette attaque est survenue alors que des sources sécuritaires palestiniennes ont signalé que des tirs d'artillerie sionistes visaient depuis les premières heures de ce mardi des zones situées dans l'est de Ghaza et de Jabalia, dans le nord de l'enclave. Le bilan de l'agression génocidaire menée par l'occupation

sioniste contre la bande de Ghaza depuis le 7 octobre 2023, s'est alourdi à 56 647 martyrs et 134 105 blessés, ont indiqué, hier mardi les autorités sanitaires palestiniennes. Un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier à Ghaza après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste, qui ont provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. Les forces d'occupation ont violé cet accord et repris le 18 mars leur agression contre Ghaza.

Sahara occidental

Le Makhzen s'adonne au «terrorisme d'Etat»

Le régime du Makhzen marocain s'adonne à un véritable terrorisme d'Etat dans les territoires sahraouis occupés, à travers son recours à des arrestations arbitraires des militants, actes de torture et disparitions forcées, a soutenu l'écrivaine et journaliste espagnole, Victoria Garcia Corera. Dans un article bien documenté paru sur la plateforme "N'oubliez pas le Sahara occidental", l'écrivaine espagnole a affirmé que tous les rapports des organisations non gouvernementales (ONG) confirment que les méthodes employées par le régime du Makhzen à l'encontre des militants sahraouis dans les territoires occupés se hissent au rang de terrorisme d'Etat, tel qu'il est défini et connu mondialement. "La répression violente des manifestations pacifiques dans la ville sahraouie de Laâyoune occupée et dans d'autres villes est un recours systématique au terrorisme d'Etat", a affirmé la journaliste, notant que tous les rapports des ONG, à l'instar de Human Rights Watch, ont



documenté les méthodes utilisées par le régime du Makhzen, dont les arrestations arbitraires, actes de torture et disparitions forcées. Commentant, par ailleurs, les différentes campagnes de désinformation véhiculées ces dernières années par les relais médiatiques du Makhzen et ceux de ses plus proches partenaires dans le but de présenter le Front Polisario comme une organisation terroriste, Mme Corera a affirmé que ces propos "sont infondés et destinés uniquement à délégitimer la lutte d'un peuple occupé, en totale opposition avec les faits historiques, le droit international et le bon sens". Etalant ses arguments, la journaliste espagnole a affirmé que le Front Polisario "est bel et bien le représentant légitime du peuple sahraoui, tel que le reconnaissent les Nations unies". "Depuis 1979, l'Assemblée générale des Nations unies le reconnaît officiellement comme représentant légitime du

peuple du Sahara occidental (résolution A/RES/34/37)", a souligné l'écrivaine, faisant observer que "ce statut a été réaffirmé dans des résolutions ultérieures et n'a jamais été remis en question par la communauté internationale". Dans le même ordre d'idées, la journaliste a noté que tous les pays et organisations internationales traitent le Polisario comme un interlocuteur politique, rappelant qu'il dispose de bureaux officiels dans des dizaines de pays et joui également d'un statut diplomatique auprès de l'Union africaine, dont la République arabe sahraouie démocratique (RASD), proclamée par le Front Polisario, "est membre fondateur et à part entière". Poursuivant son argumentaire, elle a ajouté que le Front Polisario "est né et agit comme un mouvement de libération nationale légitime", en témoignent, souligne l'écrivaine, les conditions de sa genèse et les objectifs arrêtés justement au lendemain de sa naissance.